

Rapport financier

“ 20
05 ”



DE LA TOURAINÉ
ET DU POITOU

www.ca-tourainepoitou.fr

ADMINISTRATION – DIRECTION CONTRÔLE au 31 décembre 2005

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
Monsieur Noël DUPUY

1^{er} Vice-Président :
Monsieur Robert FRANCHINEAU

Vice-Présidents :
Monsieur Olivier FLAMAN
Monsieur Odet TRIQUET

Membres du Bureau :
Monsieur Jean-Claude BERTRAND
Madame Ghislaine BOUNILLIAU
Monsieur Hervé de MONVALLIER
Monsieur Patrice VALLÉE

Administrateurs :
Monsieur André AUGEREAU
Monsieur Pierre BOUREAU
Monsieur Bernard CHAUSSE
Monsieur Pascal FONFREDE
Monsieur Yves GARGOUIL
Monsieur Christophe GUILLARD
Monsieur Christian MARIE
Monsieur François SOULET
Monsieur Henri VEDRENNE
Monsieur Christian VIGNES

COMITE DE DIRECTION

Directeur Général :
Monsieur Christophe NOEL

Directeur Général Adjoint :
Monsieur Jack BOUIN

Comité de Direction :
Monsieur Hubert BAILLY
Monsieur Denis BOCQUET
Monsieur Georges du MESNIL du BUISSON
Monsieur Dominique DELUGEARD
Monsieur Philippe LETRANCHANT
Monsieur Gilles MORIN
Monsieur Gérard VINCENT

Direction Crédits-Assurances
Direction Distribution Ventes
Direction Finances-Risques
Direction Ressources Humaines et Logistiques
Direction Epargne Services Technologie
Direction Marketing Communication Mutualisme
Direction Marchés Spécialisés

CONTROLE

Titulaires :
Cabinet ERNST & YOUNG AUDIT
4, rue Auber
75009 PARIS

Suppléants :
Monsieur MOINARD Jean-Paul
16, rue Pré Médard - BP 25
86281 SAINT BENOIT

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

Monsieur MESSIE Jean-Paul
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

Sommaire

Rapport de gestion	3
Rapport du Président	11
Comptes sociaux	19
Annexe aux comptes sociaux	22
“Comptes Annuels” sur base consolidée au 31/12/2005 établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l’Union Européenne	49
Informations Financières consolidées au 31 décembre 2005 selon les normes IFRS avec données comparatives à normes constantes	99
Rapport des Commissaires aux Comptes	115
Résolutions présentées à l’Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2006	119

Rapport de gestion

La conjoncture

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La vigueur de la reprise économique amorcée en 2004 est restée décevante. Le taux de croissance de l'économie française n'est que de 1,4 %, au lieu de 2,4 % en 2004, en raison de la hausse du pétrole et du cours moyen de l'euro élevé. La consommation des ménages a été le principal moteur de la croissance, avec un niveau d'investissement des entreprises faible.

Malgré cette croissance ralentie, le taux de chômage amorce un léger recul à 9,5 %.

Le rythme de progression de l'inflation est resté faible à 1,8 %.

LE CONTEXTE FINANCIER

Avec une croissance mondiale robuste, la Réserve Fédérale Américaine (FED) et la Banque Centrale Européenne (BCE) restent attentives à l'évolution de l'inflation qui est attendue en 2006.

La Banque Centrale Européenne a mis fin, en décembre 2005, à deux ans et demi de statu quo, en augmentant de 0,25 % son taux directeur pour le porter à 2,25 %. A ce jour, les taux demeurent bas.

Le taux Euribor 3 mois a augmenté, passant de 2,16 % fin 2004 à 2,49 % au 31 décembre 2005 (+ 0,33 point). Les taux longs sont exceptionnellement bas ; le taux de l'OAT 10 ans, à 3,67 % fin 2004, s'établit, le 31 décembre 2005, à 3,30 % (-0,37 point).

Les marchés boursiers européens marquent une forte progression. A 4 715 points le 31 décembre 2005, l'indice CAC 40 est en progression de 23,4 %.

LE CONTEXTE BANCAIRE

Le paysage bancaire est en évolution ; l'année 2005 a été marquée par les événements suivants : la possibilité de rémunérer les dépôts à vue, les décisions des pouvoirs publics sur la mise en place d'un service bancaire universel et la création de la Banque Postale.

Poursuivant la tendance enregistrée en 2004, les résultats des banques françaises sont en forte croissance.

L'activité de banque de détail et de gestion d'actifs affiche une bonne dynamique. L'activité crédit est tirée par les particuliers, notamment sur le marché de l'habitat qui demeure dynamique et reste très concurrentiel.

Le coût du risque se maintient à un niveau exceptionnellement bas et les charges de fonctionnement demeurent sous contrôle.

Les faits marquants en 2005

PLAN A MOYEN TERME "TOURAINES POITOU 2008"

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'est doté en 2005 d'un plan de développement orienté vers la conquête, tout en maintenant sa rigueur de gestion. C'est ainsi que des objectifs de prise de parts de marché, de conquête et de satisfaction clients ont été arrêtés, en même temps que des niveaux de résultat ambitieux. Ce plan à moyen terme est en complète cohérence avec les priorités arrêtées par le Groupe Crédit Agricole lors du congrès de Tours.

GIE ATLANTICA

En 2005, la mise en place de la plateforme informatique Atlantica s'est poursuivie. Le GIE Atlantica assure désormais une prestation pour 12 Caisses Régionales, la migration vers le système cible est prévue au premier semestre 2006.

LE PACTE DE DEVELOPPEMENT DES CAISSES REGIONALES ET LE NOUVEAU POSITIONNEMENT

LE PACTE DE DEVELOPPEMENT

Lors du congrès de Tours, les Caisses Régionales ont exprimé leur volonté de conquête au travers de l'ambition de "devenir le banquier d'un français sur trois à horizon 2014".

En 2005, le dispositif d'appropriation et de mobilisation s'est mis en place avec succès au travers de la mise en œuvre de nombreuses actions de conquêtes par les Caisses Régionales.

LE NOUVEAU POSITIONNEMENT

Depuis le 30 septembre 2005, le Crédit Agricole s'est doté d'une nouvelle signature "une relation durable, ça change la vie".

Ce nouveau positionnement de banque de la relation durable, partenaire de ses clients dans leurs trajectoires de vie, bonnes ou moins bonnes, est fondé sur la considération et le respect de ses clients, valeurs fondatrices du Crédit Agricole.

LE DEVELOPPEMENT DU CREDIT AGRICOLE

Après quatre années de transformations majeures (cotation, acquisition Finaref et Crédit Lyonnais), le Groupe Crédit Agricole a continué son développement hors de France par des acquisitions et prises de participation en Serbie, République Tchèque, Portugal, Luxembourg, Italie...

Né de la volonté commune du Groupe Crédit Agricole et du Groupe Caisse d'Epargne, CACEIS est dédié au métier "Titres".

L'activité de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou

LA COLLECTE

En 2005, l'encours de la collecte a progressé de 6,2 % pour s'établir à 9,2 milliards d'euros. Au 30 novembre 2005, la part de marché bancaire s'établit à 32,3 %.

En structure, la situation de la collecte de la Caisse Régionale est la suivante :

L'encours de l'épargne Crédit Agricole, à 5,4 milliards d'euros, progresse de 4 % :

- ▀ Le compartiment des Ressources Monétaires, composé des dépôts à vue et des ressources monétaires rémunérées, atteint 1,5 milliard d'euros, en forte progression de 12,2 % (chiffre au 31 décembre 2005).
- ▀ Les livrets bénéficient encore d'une aversion des ménages au risque ; à 1,2 milliard d'euros, l'encours progresse de 7,6 % au lieu de 10 % en 2004.
- ▀ L'épargne-logement et les autres produits bancaires (PEP, Varius, Bons...) voient respectivement leurs encours baisser de 1,6 % et de 9 %.

La collecte hors bilan, avec un encours de 3,7 milliards d'euros, a augmenté de 9,6 % :

- ▀ Bénéficiant du manque d'attractivité des taux de l'épargne bilan et de la bonne tenue des marchés financiers, les OPCVM, avec un encours de 827 millions d'euros progressent de 13,6 %.
- ▀ La forte progression des produits d'assurance, y compris ceux gérés par la Banque de Gestion Privée Indosuez, engagée les exercices précédents, s'est poursuivie en 2005, avec un accroissement de 10 % ; le dynamisme de l'assurance ne se dément pas.

L'EVOLUTION DE LA GAMME DES SERVICES

En 2005, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a réaffirmé sa place de leader sur le marché des particuliers, des professionnels et des agriculteurs. Le nouveau positionnement du Crédit Agricole est accompagné d'offres destinées à inscrire une relation durable avec nos clients en accompagnement des bons comme des mauvais jours.

Avec "l'Autre Carte", nos clients bénéficient d'une carte avec un niveau de service adapté à leurs besoins. Les innovations 2005 permettent de mieux reconnaître la fidélité de nos clients. Ainsi, grâce au "Coup de Main" du Crédit Agricole, les clients fidèles bénéficient d'avantages en cas de coups durs. Le bonus Gold marque également une réduction de cotisation pour les clients, proportionnelle à leur utilisation.

Le permis à 1 € et l'offre "Good Loc" sont venus enrichir notre gamme de services à destination de notre clientèle jeune et permettent de répondre à leurs attentes spécifiques.

Sur le marché des professionnels, la mise en place de nombreux services tels que la carte business, la poursuite du développement du crédit-bail, a permis de conforter la position du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sur les jeunes entrepreneurs et la reprise d'entreprises, ainsi que d'étoffer notre gamme de services au quotidien.

Sur le marché des agriculteurs, l'assurance récolte, qui a rencontré un vif succès, est venue compléter notre gamme de services visant à sécuriser et garantir les revenus des agriculteurs (DPA, MATIF, assurances agricoles,...).

LES CREDITS

Dans un contexte de pression concurrentielle de plus en plus marquée, les réalisations de crédits de la Caisse Régionale en 2005 enregistrent une hausse sensible. Le montant global des réalisations atteint 1,6 milliard d'euros, en progression de 23 % par rapport à 2004. L'encours de crédits, à 5,6 milliards d'euros, progresse de 602 millions d'euros, soit 12,1 %.

Au 30 novembre 2005, la Caisse Régionale détient 38,8 % du marché bancaire des crédits, en augmentation de 0,6 point par rapport à l'exercice précédent.

Les crédits aux particuliers (habitat et crédit consommation) représentent 65 % des montants des réalisations. Avec un volume de 1 048 millions d'euros, les réalisations, profitant de taux attractifs, progressent de 226 millions d'euros, soit 27,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette activité dynamique permet une progression de 14,8 % des encours crédits aux particuliers, à 3,2 milliards d'euros.

Le rythme de progression des crédits immobiliers poursuit son accélération. Dans un marché porteur et avec le soutien des niveaux de taux très attractifs, le montant des réalisations, à 898 millions d'euros, progresse de 30,7 %.

L'encours des crédits à la consommation augmente de 7,4 %, pour s'établir à 347 millions d'euros.

Les encours de crédits à l'agriculture sont en légère progression de 2 %, à 587 millions d'euros, alors que la part des financements de machinisme agricole établie en partenariat avec AGILOR, progresse de 21 %.

Les réalisations de prêts aux Collectivités Locales s'élèvent à 128 millions d'euros ; l'encours, quant à lui, s'établit à 538 millions d'euros, en hausse de 10 %.

Sur le marché des Entreprises et des Professionnels, la demande des crédits à l'investissement a poursuivi la reprise amorcée en 2004. L'encours affiche ainsi une progression de l'ordre de 12,2 % pour s'établir à 1 118 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2005	Évolution en %
Encours de la collecte	8 619	9 155	6,2
Encours des prêts	4 917	5 517	12,2

Les éléments financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou (comptes sociaux)

LE BILAN

Au 31 décembre 2005, le bilan de la Caisse Régionale s'élève à 6,787 milliards d'euros, en progression de 12,5 % par rapport à 2004.

A l'actif :

Structure de l'actif (en pourcentage)

	2005	2004
Crédits clients	80,3	80,4
Trésorerie et Banques	4,7	5,5
Immobilisations et Titres	12,3	12,4
Comptes encaissements et régularisation	2,7	1,7
TOTAL	100,0	100,0

Les principales évolutions de la structure de l'actif en 2005 sont :

- ▶ Avec 5,5 milliards d'euros, les opérations avec la clientèle représentent 80,3 % du total de l'actif. La progression de 12,4 % de ce poste est la résultante d'un niveau conséquent des réalisations de créances durant l'exercice 2005.
- ▶ Le poste "Trésorerie et Banques" enregistre les placements des excédents monétaires de la Caisse Régionale, à vue et à terme, ainsi que les encaisses détenues par les agences. Ce poste continue à se contracter de 0,8 point à 4,7 %.
- ▶ Le poste "Immobilisations et Titres", composé des immobilisations, des titres de participations et des placements, avec un encours de 834 millions d'euros, est en progression de 11,8 %. Le poids à l'actif, quasiment stable, s'établit à 12,3 %.
- ▶ Le compartiment "Comptes relatifs aux encaissements et régularisation" affiche une progression de 1 point, à 2,7 %.

Au passif :

Structure du passif (en pourcentage) :

	2005	2004
Opérations internes au Crédit Agricole	61,7	60,9
Comptes créditeurs de la clientèle	22,5	22,5
Comptes de tiers et divers	2,1	2,3
Provisions et dettes subordonnées	1,7	1,7
Capitaux propres	12,0	12,6
TOTAL	100,0	100,0

- ▶ Avec un encours de 4,2 milliards d'euros, le poste opérations internes au Crédit Agricole est le plus important. En accroissement de 14,1 %, son poids dans le bilan est de 61,7 % au lieu de 60,9 % fin 2004 (+ 0,8 point). Cette évolution traduit des besoins substantiels de refinancements liés au fort développement des crédits.

- ▶ Avec un encours en progression de 12,1 %, les comptes créditeurs de la clientèle représentent 22,5 % du passif, en stabilité par rapport à fin 2004.

- ▶ Les capitaux propres, qui comprennent le capital social pour 100 millions d'euros, les réserves pour 650 millions d'euros, progressent de 6,6 %. Ils représentent 12 % du bilan.

LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

Libellé	31/12/2005	31/12/2004	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	140 123	136 942	2,3 %
Produits nets de commissions	93 977	86 780	8,3 %
Produits nets sur op. financières	16 613	13 739	20,9 %
Autres produits nets d'exploitation	17 963	17 339	3,6 %
Produit net bancaire	268 676	254 800	5,4 %
Frais de personnel	86 923	82 594	5,2 %
Autres frais administratifs	56 345	52 225	7,9 %
Dotations aux amortissements	8 994	9 023	-0,3 %
Résultat brut d'exploitation	116 414	110 958	4,9 %
Coût du risque	- 7 896	- 8 075	-2,2 %
Résultat net sur actifs immobilisés	32	- 956	-103,3 %
Dotations/reprises F.R.B.G.	23 285	- 972	
Résultat exceptionnel	- 28 808	- 6 526	341,4 %
Charge fiscale	- 35 200	- 30 941	13,8 %
Résultat net	67 827	63 488	6,8 %

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire progresse de 5,4 % pour atteindre 268,7 millions d'euros.

L'année 2005 aura été marquée par une activité crédit particulièrement dynamique, notamment sur l'habitat. Cette forte croissance des encours aura permis de juste compenser la forte compression des marges due à une concurrence exacerbée dans un contexte de taux bas.

Les commissions issues de la vente de produits et services progressent grâce à la contribution des activités d'assurances, d'une part, et au regain d'activité des clients sur les marchés boursiers, d'autre part. A noter qu'un certain nombre d'événements exceptionnels sont venus pénaliser le PNB de cette année pour un montant de 1,2 million d'euros.

La bonne tenue des marchés financiers et la progression du dividende versé par Crédit Agricole S.A. participent de manière significative à la croissance du PNB.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Après une baisse de 0,3 % en 2004, les charges de fonctionnement augmentent de 5,9 % en 2005.

Les frais de personnel sont en hausse de 5,2 % sous l'effet, d'une part, de l'actualisation des engagements de retraites au profit des salariés pour respecter les nouvelles normes comptables internationales (IFRS) et, d'autre part, de l'augmentation de la masse salariale (+ 2,1 %) et de l'intéressement et participation liés à l'évolution du résultat de la Caisse Régionale.

Les dotations aux amortissements sont à un niveau proche de celui de 2004, tenant compte du fait que les moyens informatiques sont maintenant portés par le GIE Atlantica.

Au-delà de l'augmentation des charges directement liée à la progression de l'activité, la progression des autres frais de 7,9 % traduit les efforts portés sur les investissements réalisés au service de notre politique de développement. Il s'agit essentiellement de la construction de la plateforme informatique Atlantica commune à plusieurs Caisses Régionales, de la poursuite de la rénovation des agences, et de l'élaboration de notre plan à moyen terme Touraine Poitou 2008.

LE REVENU BRUT D'EXPLOITATION

Dans ces conditions, le Revenu Brut d'Exploitation s'établit à 116,4 millions d'euros, en hausse de 4,9 %.

LE RESULTAT NET

Le poids des créances risquées dans le total crédits continue de baisser pour n'en représenter plus que 2,8 % contre 3,4 % en 2004.

Compte tenu du changement de méthode intervenu en début d'année qui conduit à actualiser la solvabilité future des clients risqués (nouvelles normes comptables internationales IFRS), le taux de couverture progresse significativement en 2005 pour atteindre 74,2 % (+ 6,1 points). Ce changement de méthode n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, les sommes concernées étant enregistrées directement en fonds propres. Ainsi, hormis cet impact, le coût du risque s'affiche en baisse par rapport à 2004.

Après imputation de l'impôt sur les sociétés de 35,2 millions d'euros, le résultat net est de 67,8 millions d'euros, en progression de 6,8 %.

INFORMATIONS DIVERSES

CHARGES NON DEDUCTIBLES

Frais non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI : pour se conformer à la législation, nous vous informons que le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI s'est élevé à 4 554 € au titre de l'exercice 2005.

LES RATIOS DE GESTION

Les ratios confirment une situation financière saine du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Le coefficient d'exploitation (part du PNB consommée par les

charges de fonctionnement), en légère régression, s'établit à 56,7 % au lieu de 56,5 % fin 2004.

Le résultat sur bilan (ROA) à 1,03 % est du même niveau que celui de l'exercice précédent.

La rentabilité des fonds propres (ROE) est également identique à celle de 2004 à 9,04 %.

Le suivi et le contrôle des risques

LE RATIO DE SOLVABILITE EUROPEEN

Selon le règlement 91.05, les établissements de crédit doivent présenter un ratio de solvabilité supérieur à 8 %.

Au 31 décembre 2005, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou satisfait cette exigence avec un ratio de l'ordre de 12,8 %.

LE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

L'objet de ces règles est de s'assurer que les établissements de crédits ont une dispersion de leurs risques clientèle. Ces derniers doivent donc, à tout moment, respecter les deux normes suivantes :

► L'ensemble des engagements consentis à un même client ne doit pas dépasser 25 % des fonds propres.

► L'ensemble des engagements envers les clients dont les encours dépassent 10 % des fonds propres ne doit pas dépasser 8 fois les fonds propres.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou respecte largement ces deux normes au 31 décembre 2005.

LE COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Le coefficient de liquidité, qui compare les ressources à moins d'un mois aux emplois à moins d'un mois, reste à un très bon niveau.

Fixé à 100 % au minimum, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a respecté cette norme au cours de l'exercice 2005 et, au 31 décembre, le coefficient de liquidité s'élève à 202 %.

LE COEFFICIENT DE FONDS PROPRES ET DE RESSOURCES PERMANENTES

Ce ratio a pour objectif de mesurer le risque de transformation. Le respect de la norme signifie que les crédits de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans sont couverts à plus de 60 % par des ressources de durée restant à courir supérieure ou égale à 5 ans.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente une situation confortable par rapport à la norme fixée.

LA SURVEILLANCE DES RISQUES DE MARCHÉ ET DE CONTREPARTIE

Dans le cadre du dispositif réglementaire concernant la surveillance des risques de marché, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou n'est pas individuellement assujéti à ces dispositions.

La contribution de l'activité sur produits dérivés représente 5 % du total du PNB, contre 6 % en 2004. Les opérations sont, dans la plupart des cas, effectuées auprès de Crédit Agricole S.A.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, de par la structure de son bilan, est exposé à la baisse des taux. Ce risque est couvert, pour partie, par des contrats de swaps de taux d'intérêts dans le respect de la politique de couverture définie par le Conseil d'Administration. Il est mesuré trimestriellement, son contrôle est confié au Comité Financier et une présentation en est faite au Conseil d'Administration.

LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES

Le règlement 97-02, édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, précise les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne. Il est applicable depuis le 1^{er} octobre 1997 et modifié par un arrêté du 31 mars 2005.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'est résolument engagée dans cette démarche. Elle a formalisé les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures : de marché et de taux, de contreparties, d'organisation comptable, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels.

Deux rapports en ont été faits au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2005. Un rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole et à la Commission Bancaire.

La Caisse Régionale est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général du Conseil des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ces activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le rapport annuel de contrôle des services d'investissement est transmis à l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole et à l'Autorité des Marchés Financiers.

Le certificat coopératif d'investissement

L'EVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES

Au 1^{er} janvier 2005, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou avait 1 320 777 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2005 n'ayant pas offert la possibilité à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissements d'opter pour le paiement du dividende en CCI, le nombre de titres est resté identique.

LA VALEUR BOURSIERE

Après la forte progression de 18,4 % enregistrée en 2004, le cours du CCI a enregistré en 2005 une baisse de 3,15 % pour s'établir à 86 euros.

Le volume annuel des transactions a été de 131 132 opérations soit, en moyenne, 511 titres par jour.

Sur le cours de clôture de 86 euros, la capitalisation boursière

du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'établit à 564 millions d'euros, soit 8 fois le résultat.

LE RENDEMENT DU TITRE

Pour l'exercice 2005, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le règlement d'un dividende de 3,10 euros ; dans le cadre de la réforme fiscale, ces revenus distribués sont éligibles au crédit d'impôt, sous réserve que le statut fiscal du bénéficiaire puisse y prétendre. Cette rémunération leur assure un rendement net de 3,5 % sur le cours moyen. Le bénéfice net par action est de 10,3 euros au lieu de 9,7 euros en 2004, soit une progression de 6,8 %.

La distribution du dividende s'effectuera le 29 mai 2006.

ACQUISITION ET CESSION POUR SON PROPRE COMPTE

Au 31 décembre 2004, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou détenait 8 410 titres en direct, ces titres ont été cédés.

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou détient, au 31 décembre 2005, 5 289 titres dans le contrat de liquidité au lieu de 777 fin 2004.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LA DIRECTION

Les montants globaux des rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration et aux membres de la Direction s'élèvent respectivement à 157 et 1 424 milliers d'euros.

Développement durable

L'année 2005 aura été l'occasion pour le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou de mettre en œuvre des actions concrètes permettant de prendre une place active dans le développement durable.

LA SOLIDARITE

Au travers, tout d'abord, d'actions de solidarité par l'intermédiaire de l'ADIS ; c'est ainsi plus de 40 personnes traversant des accidents de la vie (chômage, accident, maladie...) qui ont pu être accompagnées.

Par ailleurs, plus de 90 projets économiques, qui ont bénéficié du soutien de l'ADIS, ont permis à des activités, en milieu rural essentiellement, de se créer ou de se maintenir et ainsi à certaines personnes de sortir du chômage. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, fidèle à ses valeurs, aura donc contribué à revitaliser son territoire et à créer des liens durables.

La solidarité auprès des victimes du raz de marée en Asie a permis le financement de plusieurs projets économiques et sociaux (bateaux de pêches, écoles...) en liaison avec le Conseil Régional de Poitou-Charentes, d'associations humanitaires et avec une contribution significative du personnel de la Caisse Régionale.

LE SOUTIEN LOCAL

Un grand nombre de manifestations locales, sportives, sociales et culturelles ont été soutenues.

LA FORMATION

Le développement durable, c'est aussi, par la formation de nos collaborateurs, permettre à nos clients de toujours trouver dans la durée des hommes et des femmes compétents capables de répondre à leurs attentes. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou consacre en moyenne près de 6 % de sa masse salariale à des actions de formation permettant de favoriser l'avenir professionnel de chaque salarié.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

C'est également un souci de la Caisse Régionale ; ainsi, au-delà de ce qui est déjà fait dans ce sens depuis plusieurs années, des efforts ont été portés, sur :

- ▶ Le tri qualitatif des déchets pour permettre de recycler davantage de papiers et de consommables informatiques.
- ▶ L'installation de systèmes à récupération d'énergie pour le chauffage et le rafraîchissement de nos agences, qui permettent une diminution de la consommation d'énergie.
- ▶ La création et l'amélioration des salles de visioconférence pour diminuer les déplacements et ainsi réduire la pollution en même temps que les charges de fonctionnement.
- ▶ L'utilisation de revêtements de sol et de mur pouvant être recyclés.

Perspectives 2006

La bonne tenue du marché de l'immobilier, associée à un contexte de taux particulièrement bas, a contribué à faire de l'année 2005, une bonne année commerciale. Dans cet environnement porteur, marqué par une concurrence très vive,

le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a réussi à satisfaire toujours plus de clients.

L'année 2006 devrait voir se confirmer le dynamisme commercial du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. En effet, la Caisse Régionale pourra bénéficier, d'une part, des fruits de sa réorganisation commerciale menée en 2005 dans le cadre de son plan à moyen terme, Touraine Poitou 2008 et, d'autre part, du nouveau positionnement du Groupe Crédit Agricole basé sur la relation durable et assis sur une forte campagne de communication nationale.

Résolument tourné vers l'avenir, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou va continuer à parier sur le développement commercial et la rigueur de gestion. C'est ainsi que le programme de rénovation des agences s'achèvera avec un parc entièrement rénové fin 2006 et de nouvelles implantations en perspective.

Par ailleurs, la Caisse Régionale va continuer à investir dans les canaux à distance (Internet, téléphone...) et dans une plateforme informatique commune à plusieurs Caisses Régionales, dans le but d'offrir un service compétitif et de qualité à ses clients.

Enfin, la formation continuera d'être une priorité de manière à maintenir le niveau de compétence que les clients et prospects sont en droit d'attendre de la part d'une banque de premier plan et qui sait rester proche de ses clients.

Ainsi, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, fidèle à ses valeurs de proximité, affirmera encore sa position de premier banquier - assureur de son territoire.

Synthèse des comptes consolidés (en milliers d'euros)

	Individuels 2005	Consolidés		Écarts en %	
		2005	2004	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2005/2004
RESULTAT					
Produit net bancaire	268 676	265 532	263 696	-1,2 %	0,7 %
Résultat brut d'exploitation	116 414	107 105	112 771	-8,0 %	-5,0 %
Coût du risque	7 896	8 295	9 926	5,1 %	-16,4 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs		279	-956		
Résultat exceptionnel	-5 491				
Charges fiscales	35 200	32 136	33 547	-8,7 %	-4,2 %
Résultat net	67 827	66 953	68 342	-1,3 %	-2,0 %
BILAN					
TOTAL BILAN	6 786 834	7 029 233	6 065 746	3,6 %	15,9 %
CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾	743 984	1 079 447	790 865	45,1 %	36,5 %

En application de l'instruction n° 91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés.

Ainsi, depuis cette date, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 59 Caisses Locales.

L'impact de cette consolidation concerne principalement trois postes :

- les Capitaux Propres : + 335 millions d'euros ⁽¹⁾
- le PNB : - 3 millions d'euros
- le Résultat : - 1 million d'euros

Les incidences proviennent, pour l'essentiel :

- de l'élimination des écritures réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-bails,
- de la liquidation du fonds dédié TP Rendement,
- de la mise en œuvre des normes IAS ⁽¹⁾.
 - . Plus-values latentes sur titres de placement
25 030 K€
 - . Plus-values latentes sur titres de participation
206 298 K€
 - . Reclassement des F.R.B.G. en capitaux propres
6 516 K€

Principaux chiffres significatifs	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
BILAN (en milliers d'euros)			
Total du bilan	6 786 834	6 031 507	5 541 768
Fonds propres (1)	858 269	832 071	781 987
Capital social	100 110	100 110	100 110
(dont Certificats Coopératifs d'Investissement)	20 141	20 141	20 141
(dont Certificats Coopératifs d'Associés)	24 120	24 120	24 120
COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)			
Produit net bancaire	268 676	254 800	249 272
Résultat brut d'exploitation	116 414	110 958	104 976
Impôts sur les bénéfices	35 200	30 941	29 176
Bénéfice net	67 827	63 488	59 960
Intérêts aux parts sociales	2 010	2 122	2 122
Dividende aux CCI	4 094	3 830	3 632
Dividende aux CCA	4 903	4 587	4 349
Dividende net par CCI aux particuliers (en euros)	3,100	2,900	2,750
Dividende net par CCA (en euros)	3,100	2,900	2,750
Bénéfice net par action (en euros)	10,330	9,670	9,130
MOYENS			
Effectif moyen au 31 décembre	1 543	1 538	1 541
Nombre de guichets permanents	127	127	126
Nombre guichets périodiques	7	8	15
Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB / GAB) et automates bancaires	243	239	234
Nombre de comptes chèques	357 356	356 682	362 589
SOCIETARIAT			
Nombre de Caisses Locales	59	59	59
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	187 831	186 896	187 515

(1) Après résultat conservé et dettes subordonnées

Dividendes versés lors des trois précédents exercices

	2004	2003	2002
Certificats Coopératifs d'Investissement	3 830 253,30	3 632 136,75	3 301 942,50
Certificats Coopératifs d'Associés	4 586 776,30	4 349 529,25	3 954 117,50

Rapport du Président

du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou au titre de la LSF

Exercice 2005

(Code de commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68 ; Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3)

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux du Responsable du Contrôle Permanent, du Responsable Juridique et de la Direction Finances et Risques. Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse Régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse Régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et le Responsable de Contrôle Interne, notamment au sein du Conseil d'Administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été présenté au Conseil lors de sa séance du 17 février 2006.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. PRESENTATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est composé de 18 administrateurs élus. Quatre représentants du comité d'entreprise et le Directeur Général assistent à toutes les séances du Conseil d'Administration. Par ailleurs, quatre Présidents de Caisse Locale peuvent être invités à tour de rôle. Répartis sur les 2 départements du territoire de la Caisse Régionale, les Administrateurs sont fortement impliqués dans la vie locale et économique.

► Rôle et fonctionnement général du Conseil

Les missions et les compétences du Conseil d'Administration sont précisées dans les statuts de la Caisse Régionale. Le règlement intérieur du Conseil d'Administration fixe les règles du Conseil d'Administration, les pouvoirs, les modalités des réunions du Bureau du Conseil. Il précise également le devoir d'information des Administrateurs et les obligations liées au statut d'administrateur.

Par ailleurs, le dispositif déontologique interdit ou limite sur certaines périodes l'intervention des Administrateurs sur les titres Crédit Agricole S.A. et le Certificat Coopératif d'Investissement Touraine Poitou. Les Administrateurs sont considérés personnels sensibles au sens de l'AMF sur les titres des entreprises cotées clientes de la Caisse Régionale et font l'objet de contrôles.

► Evaluation des performances du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit 10 fois par an, la plupart du temps à Poitiers, au siège social de la Caisse Régionale. Un planning annuel prévoit les dates des réunions.

Le Bureau du Conseil est composé de 8 administrateurs, il se réunit en moyenne 30 fois par an. Un planning annuel prévoit les dates des réunions. Le Bureau assure la préparation des travaux des réunions du Conseil. L'ordre du jour, présenté par le Président en collaboration avec le Directeur Général, est enrichi et validé par le Bureau du Conseil.

Une convocation est adressée à chaque Administrateur, accompagnée de l'ordre du jour. Les procès-verbaux consignés dans le registre du Conseil d'Administration sur des feuilles numérotées dûment paraphées et signées, sont tenus au secrétariat de Direction.

Le Conseil traite des sujets importants concernant la Caisse Régionale (stratégie, politique, situation financière, engagements, risques, contrôle interne...). Les informations significatives concernant le Groupe Crédit Agricole y sont également abordées.

Le taux d'assiduité des membres du Bureau sur l'année atteint 82 % de l'effectif, celui des membres du Conseil 84 %.

Les membres du Bureau du Conseil participent aux Assemblées Générales de Caisses Locales et accompagnent des projets d'initiatives locales, témoignant ainsi de l'implication du Conseil.

Le profil des Administrateurs reflète une grande diversité de compétences dans des secteurs économiques divers et importants pour la Caisse Régionale. Aucun Administrateur n'a de responsabilités dans un autre établissement de crédit.

Les Administrateurs de la Caisse Régionale bénéficient de formations qui ont porté en 2005 sur la fonction d'Administrateur au Crédit Agricole, des modules de formation économique et bancaire et d'efficacité personnelle.

Ils se sont réunis en séminaire afin de contribuer aux orientations stratégiques de l'entreprise.

Cinq commissions ont été créées en 2005. Elles sont composées de 3 ou 4 Administrateurs, 6 Présidents de Caisses Locales invités, un cadre de Direction, 1 expert du domaine. Chargées de faire progresser l'entreprise sur leur thème de compétence, elles se sont réunies au moins une fois en 2005.

A partir de l'exercice 2005, une Commission des Comptes a été créée ; elle est composée des Commissaires aux Comptes, de 5 Administrateurs et du Directeur Financier. Elle a pour objectif d'analyser les comptes de la Caisse Régionale.

► Conventions "réglementées" et "déclarables"

S'agissant des conventions passées entre les Administrateurs et la Caisse Régionale, plusieurs points méritent d'être soulignés :

- Les financements accordés aux Administrateurs sont examinés par le Bureau du Conseil et sont ratifiés par le Conseil d'Administration.
- Un suivi des conventions est réalisé (accords de financement, convention de compte courant, de produits d'épargne, de moyens de paiement...). Ce suivi est à la disposition du Président de la Caisse Régionale.
- Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée générale.
- Certains de ces éléments de suivi (endettement des Administrateurs notamment) sont également transmis annuellement à Crédit Agricole S.A.

2. PRESENTATION DES COMITES

Le comité des prêts est unique sur les deux départements, il se réunit alternativement sur Tours ou Poitiers, toutes les semaines.

Deux comités des prêts spécialisés sont chargés d'examiner les demandes de prêts en fonction de leurs niveaux de délégations et leurs décisions sont consignées sur un registre spécial :

- Le Bureau du Conseil statuant en comité des prêts est composé d'au moins trois membres du Bureau du Conseil d'Administration et du Directeur Général ou de son suppléant.
- Un comité des prêts composé de membres du Bureau, de deux Administrateurs de la Caisse Régionale et du Directeur Général ou de son suppléant. Pour délibérer valablement, ce comité doit être composé d'au moins trois administrateurs et du Directeur Général ou de son suppléant. Ce comité est présidé par un membre du Bureau du Conseil. Trois Présidents de Caisses Locales sont invités aux réunions de ce comité.

3. POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse Régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'Administration a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise. Ces pouvoirs étant néanmoins limités dans les domaines suivants :

- Octroi de crédit : dans le cadre du schéma de délégations en vigueur dans la Caisse Régionale.
- Réalisations d'opérations immobilières : achat et ventes limitées à 60.000 €, prendre, donner en location tous immeubles dès lors que le loyer annuel n'excède pas 10.000 €, travaux limités à 30.000 €.
- Gestion des carrières des cadres de direction : gérées dans le cadre des règles nationales.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'Administration est seul compétent.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

► Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- Performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- Prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices...).

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous ("références") et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

- ▶ Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
- ▶ Références légales et réglementaires : Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF).
- ▶ Références propres au Crédit Agricole
 - Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses Régionales : Mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 (arrêté du 31 mars 2005) relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement au sein des Caisses Régionales ;
 - Corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) et à la gestion financière ;
 - Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

▶ Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle comprenant des contrôles permanents (dits de "1^{er}" et "2^{ème}" degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : inspection générale, audit), décrits plus loin.

▶ Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, un "Responsable du Contrôle Interne", directement rattaché au Directeur Général et rapportant notamment à son Conseil d'Administration, avait été nommé le 02/11/2001. Dans le cadre des évolutions réglementaires récentes (arrêté du 31 mars 2005, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006), parmi les trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité, les responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent ont été désignés le 01/09/2005. Le Responsable de la Conformité est en cours de désignation.

▶ Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'Administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

L'ensemble des risques financiers est présenté 2 fois par an au Conseil d'Administration (risques de taux, placements de fonds propres, respect des limites et scénario catastrophe). Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et le Responsable du Contrôle Interne de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Le Bureau du Conseil se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission. Le Conseil d'Administration a été informé par deux fois en 2005, le 22 avril, par le Responsable de Contrôle interne et le 16 décembre, par le Responsable du Contrôle Permanent, de l'activité et des résultats du Contrôle Interne.

Le Conseil d'Administration a été informé par le Responsable du Contrôle Permanent le 16 décembre 2005, des actions menées dans le cadre du suivi des Risques Opérationnels.

La Politique de maîtrise des Risques 2006 a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 16 décembre 2005.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2005 sera présenté au Conseil d'Administration du 21 avril 2006 et sera transmis aux Commissaires aux Comptes.

▶ Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et les responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement rapportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne (dont la création est prévue au cours de l'exercice 2006), qui se réunira trimestriellement sous sa présidence.

► Périimètre et organisation consolidée des dispositifs de la Caisse Régionale : Caisses Locales et filiales

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'applique sur un périmètre large qui englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (assurances, prise de participations, informatique...).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune des filiales porteuses de risques (Crédit Agricole Titres, GIE informatique Atlantica...), afin de permettre une connaissance consolidée des activités, des risques et des contrôles existants au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend ainsi l'ensemble des Caisses Locales affiliées, dont une liste nominative figure en annexe au présent rapport, pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses Locales sont étroitement liés à la Caisse Régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse Régionale et des Caisses Locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Il est rappelé que les Caisses Locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, à laquelle elles sont affiliées, sous la forme d'un prospectus unique visé par l'AMF en date du 23/12/2005. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et les Caisses Locales affiliées.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE

a) Mesure et surveillance des risques

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, à savoir les filières arboricoles, caprines, Grandes et Moyennes Surfaces, viticole, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les plus importantes expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour chaque facteur de risque mentionné ci-dessus, la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a défini de façon précise les limites et procédures lui permettant d'encadrer a priori, de mesurer et de maîtriser les risques.

Ainsi, pour chacun des facteurs de risques identifiés, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Les limites globales, formalisées sous la forme de Politique Risques, de règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risques de marché, etc. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou

aux résultats de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

- Les limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risques le justifiant, etc.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des "scénarios catastrophes", appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent du fonctionnement des comptes, des dépassements de limites et de leur régularisation, par une revue mensuelle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles", et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés : le Directeur Général et le Conseil d'Administration.

b) Dispositif de contrôle interne général

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

L'extension du dispositif aux services non encore couverts est prévue pour l'année 2006 et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée.

Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (1^{er} degré) ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (2^{ème} degré). Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau règlement 97-02 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse

Régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité sera nommé en 2006.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations (blocages de saisies, contrôles de cohérence...), les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type "cartographie des risques", exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle informatisées pour les agences, sous forme d'un répertoire commun pour les services du siège. Centralisés au service en charge du contrôle permanent, ils font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat (Directeurs de groupes d'agences, cadres de direction). Le service Audit et le Responsable du Contrôle Permanent sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Il est précisé que ce dispositif fera l'objet d'une adaptation du fait des évolutions en cours, et notamment du changement du système d'information et de la migration vers le système d'information Atlantica. Dans ce contexte, une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses Locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse Régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- Le fonctionnement statutaire de la Caisse Locale,
- L'animation de la vie locale.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le directeur d'agence concerné, en qualité de secrétaire de la Caisse Locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse Régionale.

c) Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- La définition et les tests de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques, en application du règlement CRBF 2004-02 et menée en lien avec les travaux issus de la "cartographie des risques" dans le cadre de la préparation du ratio de solvabilité "Bâle II".
- La prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, conformément à la réglementation et aux procédures et recommandations édictées par Crédit Agricole S.A. Des moyens spécifiques sont mis en œuvre afin de satisfaire aux diligences prévues par les lois et réglementations en vigueur en matière de surveillance et contrôle des opérations (incluant notamment les opérations en espèces ou les chèques), de formation du personnel, d'adoption de règles écrites internes, ainsi qu'aux obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle. Ces dispositifs sont en cours de renforcement.

- Les obligations relatives aux autorités de marché et à la déontologie, concernant l'encadrement et la surveillance des opérations relevant de la réglementation de marché. Elles sont décrites dans des procédures et font l'objet d'un suivi de la part du Déontologue / Responsable du contrôle des Services d'Investissement de la Caisse Régionale, dans le cadre des dispositifs du Groupe Crédit Agricole, sous la coordination du Directeur de la Conformité-Déontologie de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

d) Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La fonction comptable de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est organisée selon un principe de décentralisation vers des centres comptables, rattachés aux directions opérationnelles.

Le partage des responsabilités relatives à la fonction comptable entre la comptabilité générale et les centres comptables et les principes fondamentaux relatifs au contrôle comptable sont précisés par la Charte comptable élaborée selon les recommandations et principes communs au Groupe Crédit Agricole et adoptée par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou en 2002.

La description de l'organisation, du système d'information, des procédures et du dispositif de contrôle comptable interne est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

La Comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, centralise les écritures des centres comptables, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Financier, à l'élaboration de l'information financière diffusée au public par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou. Elle assure en outre la coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes.

Le dispositif de contrôle comptable, partie intégrante du système de contrôle interne de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, s'appuie sur une méthodologie formalisée visant à s'assurer notamment :

- du respect des dispositions légales et réglementaires (notamment l'existence et la continuité de la piste d'audit) par le système d'information comptable et réglementaire de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et des référentiels qui leur sont associés,
- de l'exercice d'un contrôle comptable constitué d'un premier degré sous la responsabilité des centres comptables et d'un deuxième degré assuré par le contrôleur comptable opérant sur les centres comptables de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou ainsi que sur ses filiales dans le cadre du processus de consolidation de celles-ci,
- de la mise en œuvre d'une mission d'approbation et de contrôle des comptes des Caisses Locales affiliées, conformément aux dispositions du Code rural ancien, en liaison avec les Commissaires vérificateurs des Caisses Locales et sans préjudice des facultés de contrôle et vérifications dévolues aux Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale.

La fonction comptable de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou transmet, conformément aux instructions de la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A., des informations comptables et réglementaires afin de permettre l'élaboration des situations destinées à la Commission bancaire, des indicateurs de gestion et des comptes consolidés de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et des Groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole.

A l'issue du processus continu de préparation à la transition IFRS engagé par le Groupe, la Caisse Régionale a publié le 09 novembre 2005 l'impact de l'application des normes IFRS sur ses comptes consolidés, à l'occasion de la présentation de ses comptes semestriels.

Conformément aux recommandations du Groupe, la Caisse Régionale a adapté ses procédures de traitement de la consolidation (incluant procédures manuelles et outils) pour élaborer les états financiers conformes aux normes IFRS.

Sur la base de ces reportings, le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses Régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article 643 du Code rural ancien préalablement à la tenue de leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

e) Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Des missions d'audit périodiques (contrôles de 3^{ème} degré) visent à s'assurer du respect des règles externes et internes (procédures), de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Ces missions, qui concourent à vérifier la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de l'adéquation des moyens, sont réalisées par un service indépendant des unités opérationnelles (service Audit, directement rattaché au Directeur Général).

Le service Audit a vocation à intervenir sur l'ensemble des unités du siège comme du réseau, en France comme à l'étranger, sur le périmètre de la société mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service Audit-Contrôles, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'Administration,



Noël DUPUY

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
DE LA TOURAINE ET DU POITOU**

Nom de la Caisse Locale :		Siège social :	
AMBOISE	51 RUE NATIONALE	37400	AMBOISE
AZAY LE RIDEAU	9 RUE CARNOT	37190	AZAY LE RIDEAU
BLERE	41 RUE DES DEPORTES	37150	BLERE
BOURGUEIL	28 RUE PASTEUR	37140	BOURGUEIL
CHAMBRAY / ST AVERTIN	1 RUE DE CORMERY	37550	SAINT AVERTIN
CHATEAU LA VALLIERE	8 AVENUE DU GENERAL LECLERC	37330	CHATEAU LA VALLIERE
CHATEAU RENAULT	7 RUE DE LA REPUBLIQUE	37110	CHATEAU RENAULT
CHINON	2 RUE DE L HOTEL DE VILLE	37500	CHINON
DESCARTES	13 RUE DU COMMERCE	37160	DESCARTES
GRAND PRESSIGNY	11 RUE DES TANNERIES	37350	LE GRAND PRESSIGNY
JOUE / BALLAN	17 RUE ARISTIDE BRIAND	37300	JOUE LES TOURS
LA VALLEE de L'INDRE	2 RUE NATIONALE	37250	MONTBAZON
LANGEAIS	16 PLACE DU 14 JUILLET	37130	LANGEAIS
LIGUEIL	57 RUE ARISTIDE BRIAND	37240	LIGUEIL
L'ILE BOUCHARD	31 AVENUE DES PRESLES	37220	L ILE BOUCHARD
LOCHES	1 RUE DE TOURS	37600	LOCHES
LUYNES / FONDETTES	4 RUE NOEL CARLOTTI	37230	FONDETTES
MONTRESOR	6 RUE BEAUMONT	37460	MONTRESOR
NEUILLE PONT PIERRE	15 RUE DU COMMERCE	37360	NEUILLE PONT PIERRE
NEUVY / ST PATERNE	11 PLACE DU 11 NOVEMBRE	37370	NEUVY LE ROI
PREUILLY SUR CLAISE	11 GRANDE RUE	37290	PREUILLY SUR CLAISE
RICHELIEU	32 RUE HENRI PROUST	37120	RICHELIEU
SAVIGNE SUR LATHAN	22 AVENUE DES TOURELLES	37340	SAVIGNE SUR LATHAN
ST PIERRE / MONTLOUIS	39 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	37700	ST PIERRE DES CORPS
STE MAURE	4 RUE SAINT MICHEL	37800	STE MAURE DE TOURAINE
TOURS / LA RICHE	20 PLACE JEAN JAURES	37000	TOURS
TOURS NORD SAINT CYR	27 AVENUE ANDRE MAGINOT	37100	TOURS
VAL de LOIRE	73 RUE DES HALLES	37000	TOURS
VOUVRAY	1 & 3 RUE DE LA REPUBLIQUE	37210	VOUVRAY
AVAILLES LIMOUZINE	RUE DU 11 NOVEMBRE	86460	AVAILLES LIMOUZINE
CHARROUX	3 PLACE DES HALLES	86250	CHARROUX
CHATELLERAULT	50 BOULEVARD DE BLOSSAC	86100	CHATELLERAULT
CHAUVIGNY	21 PLACE DU MARCHE	86300	CHAUVIGNY
CIVRAY	7 RUE DES DOUVES	86400	CIVRAY
COUHE VERAC	35 PLACE DE LA MARNE	86700	COUHE VERAC
DANGE LES ORMES	3 PLACE DU CHAMP DE FOIRE	86220	LES ORMES
DEPARTEMENTALE	18 RUE SALVADOR ALLENDE	86000	POITIERS
GENCAY	1 RUE EDMOND THIAUDIERE	86160	GENCAY
LA TRIMOUILLE	20 RUE OCTAVE BERNARD	86290	LA TRIMOUILLE
LA VILLEDIEU	30 AVENUE DES BOSQUETS	86340	LA VILLEDIEU
LENCLOITRE	9 PLACE DU GENERAL PIERRE	86140	LENCLOITRE
L'ISLE JOURDAIN	14 AVENUE PASTEUR	86150	L'ISLE JOURDAIN
LOUDUN	BOULEVARD LOCHES ET MATRAS	86200	LOUDUN
LUSIGNAN	2 RUE CARNOT	86600	LUSIGNAN
LUSSAC LES CHATEAUX	AVENUE DU DOCTEUR DUPOND	86320	LUSSAC LES CHATEAUX
MIREBEAU	4 PLACE DE LA REPUBLIQUE	86110	MIREBEAU
MONTMORILLON	19 BOULEVARD DE STRASBOURG	86500	MONTMORILLON
MONTS SUR GUESNES	RUE DU CHATEAU	86240	MONTS SUR GUESNES
NEUVILLE de POITOU	26 PLACE JOFFRE	86170	NEUVILLE DE POITOU
PLEUMARTIN	AVENUE DE HARGARTEN	86450	PLEUMARTIN
POITIERS	18 RUE SALVADOR ALLENDE	86008	POITIERS CEDEX
ST GEORGES/JAUNAY CLAN	PLACE DE LA FONTAINE	86130	JAUNAY CLAN
ST GERVAIS les TROIS CLOCHERS	PLACE CENTRALE	86230	ST GERVAIS LES TROIS CLOCHERS
ST JEAN de SAUVES	PLACE DU MARCHE	86330	ST JEAN DE SAUVES
ST JULIEN L'ARS	31 ROUTE DE CHAUVIGNY	86800	ST JULIEN L'ARS
ST SAVIN	PLACE DE LA LIBERATION	86310	SAINT SAVIN
TROIS MOUTIERS	AVENUE D'AUMETZ	86120	LES TROIS MOUTIERS
VIVONNE	15 AVENUE DE LA PLAGE	86370	VIVONNE
VOUILLE	14 RUE DE LA BARRE	86190	VOUILLE

Comptes sociaux au 31 décembre 2005



**DE LA TOURAINÉ
ET DU POITOU**

www.ca-tourainepoitou.fr

Comptes sociaux

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005 (en milliers d'euros)

ACTIF	2005	2004
Opérations interbancaires et assimilées	90.184	82.032
- Caisse, banques centrales, CCP	80.147	71.727
- Effets pub. et valeurs assimilées	0	0
- Créances sur les établissements de crédits	10.037	10.305
Opérations internes au CA	227.432	250.525
Opérations avec la clientèle	5.449.703	4.850.018
Opérations sur titres	512.336	437.440
- Obligations et autres titres à revenu fixe	173.556	135.828
- Actions et autres titres à revenu variable	338.780	301.612
Valeurs immobilisées	321.019	307.445
- Participations et autres titres détenus à long terme	270.936	257.916
- Parts dans les entreprises liées	970	816
- Immobilisations incorporelles	1.287	1.580
- Immobilisations corporelles	47.826	47.133
Actions propres	557	816
Comptes de régularisation et actifs divers	185.603	103.231
- Autres actifs	52.976	38.653
- Comptes de régularisation	132.627	64.578
TOTAL ACTIF	6.786.834	6.031.507

PASSIF	2005	2004
Opérations interbancaires et assimilées	1.817	16.354
- Banques centrales, CCP	0	0
- Dettes envers les établissements de crédit	1.817	16.354
Opérations internes au CA :	4.188.789	3.654.787
Comptes créditeurs de la clientèle	1.524.493	1.359.800
- Comptes d'épargne à régime spécial	23.560	20.996
- Autres dettes	1.500.933	1.338.804
Dettes représentées par un titre	9.648	8.054
Comptes de régularisation et passifs divers	136.424	127.471
- Autres passifs	58.343	21.161
- Comptes de régularisation	78.081	106.310
Provisions et dettes subordonnées	107.336	73.482
- Provisions pour risques et charges	56.386	22.427
- Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	2
- Dettes subordonnées	50.950	51.053
Fonds pour risques bancaires généraux	6.516	29.801
Capitaux propres hors F.R.B.G.	811.811	761.758
- Capital souscrit	100.110	100.110
- Primes d'émission	205.696	205.696
- Réserves	444.533	396.955
- Report à nouveau	- 6.355	- 4.491
- Résultat de l'exercice	67.827	63.488
TOTAL PASSIF	6.786.834	6.031.507

HORS-BILAN (en milliers d'euros)

	2005	2004
1° ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	863.013	877.074
Engagements en faveur d'établissements de crédit		.
Engagements en faveur du Crédit Agricole	0	84.000
Engagements en faveur de la clientèle	863.013	793.074
Engagements de garantie	170.876	134.079
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Engagements internes d'ordre du Crédit Agricole	47.436	28.959
Engagements d'ordre de la clientèle	123.440	105.120
Engagements sur titres	675	926
Autres engagements donnés sur titres	675	926
2° ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	200	2.067
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus du Crédit Agricole	200	2.067
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	905.228	828.718
Engagements reçus d'établissements de crédit	35.650	37.230
Engagements internes au Crédit Agricole	569.296	522.532
Engagements reçus de la clientèle	300.282	268.956
Engagements sur titres	3.418	2.876
Autres engagements reçus sur titres	3.418	2.876

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	2005	2004
Intérêts et produits assimilés :	278.318	264.089
Intérêts et charges assimilés :	153.419	138.307
Revenus des titres à revenu variable	15.224	11.160
Commissions (produits)	105.626	98.100
Commissions (charges)	11.649	11.320
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	165	302
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	16.448	13.437
Autres produits d'exploitation bancaire	19.104	18.707
Autres charges d'exploitation bancaire	1.141	1.368
PRODUIT NET BANCAIRE	268.676	254.800
Charges générales d'exploitation	143.268	134.819
- Frais de personnel	86.923	82.594
- Autres frais administratifs	56.345	52.225
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles ou corporelles	8.994	9.023
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	116.414	110.958
Coût du risque	- 7.896	- 8.075
RESULTAT D'EXPLOITATION	108.518	102.883
Résultat net sur actifs immobilisés	32	- 956
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	108.550	101.927
Résultat exceptionnel	- 28.808	- 6.526
Impôt sur les bénéfices	35.200	30.941
Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	23.285	- 972
RESULTAT NET	67.827	63.488

Annexe aux comptes sociaux

NOTES I : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, 59 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2005, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou fait partie, avec 40 autres Caisses Régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses Régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue de la Boétie, qui détient elle-même 54,73 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public, salariés compris, à hauteur de 43,51 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 26.312.207 actions propres, soit 1,76 %.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 100 % des Certificats Coopératifs d'Associés et 4,51 % des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses Régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

L'appartenance de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'ad-

hésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

I.1. Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole".

I.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, puis 25 % puis 33,33 % et enfin 50 % depuis le 31 décembre 2001 des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50 % (depuis le 31 décembre 2001), les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

I.3. Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

I.4. Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis à Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

I.5. Opérations en devises

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

I.6. Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

I.7. Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A. En fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

B LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Caisse Régionale a poursuivi en 2005 les actions conduisant à mettre en place une plateforme informatique. Le GIE Atlantica assure désormais une prestation pour dix Caisses Régionales. A ce titre, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a enregistré en charges exceptionnelles un montant de 5,522 millions d'euros (Note V.11).

Durant cet exercice 2005, la Caisse Régionale a fait l'objet d'un contrôle du CNASEA portant sur les financements attribués durant les années 2000 à 2003. Suite aux conclusions rendues, une provision pour risques opérationnels d'un montant de 6,109 millions d'euros a été dotée avec impact sur le Produit Net Bancaire.

La procédure de liquidation du FGAS engagée par l'administration a généré dans les comptes 2005 un impact positif sur le Produit Net Bancaire de 2,146 millions d'euros.

Une réflexion de la Place des Etablissements Bancaires sur les modalités de calcul de la provision Epargne Logement a abouti pour la Caisse Régionale à une reprise de F.R.B.G. et à une

dotation aux provisions pour risques et charge de 12,4 M€ au 1^{er} janvier 2005. La variation de la provision en 2005 représente une dotation nette de 1.3 M€ et impacte le PNB.

NOTES II : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A PRINCIPES GENERAUX RETENUS

Les états financiers du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales et d'une filiale consolidable dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2005.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou calcule à compter du 1^{er} janvier 2005 ses provisions sur créances douteuses sur la base des flux futurs actualisés.

Les effets qui découlent de l'actualisation de ces provisions constituent un changement de méthode. Celui-ci est évalué à 6,355 millions et a été constaté au bilan d'ouverture en contrepartie des capitaux propres.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005. Celui-ci modifie le règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit. A ce titre, les décotes sur prêts restructurés sont désormais calculées par référence au taux effectif d'origine.

Le règlement CRC n° 2005-04 du 3 novembre 2005 modifie également le règlement CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels. Conformément à l'option offerte par ces modifications, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou présente sur la ligne "Intérêts et produits assimilés" l'amortissement de la décote sur crédits restructurés et la reprise de la dépréciation pour créances douteuses liée au passage du temps.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2005-01 du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement modifie notamment le règlement CRB n° 90-01 et l'annexe au règlement CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels, afin de faire converger certaines dispositions de ces textes avec celles de la norme IAS 39, notamment celles relatives aux titres de transaction et d'investissement. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2005.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence entre les comptes consolidés établis conformément aux normes IAS et ses comptes individuels, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a constitué différentes provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques déjà identifiés et antérieurement couverts par des fonds pour risques bancaires généraux.

Ces provisions ont été dotées par le résultat exceptionnel et concernent :

- le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de 12,356 M€,
- le risque de crédit, correspondant aux provisions sur bases collectives et/ou sectorielles, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de 7,217 M€,
- les risques opérationnels, pour lesquels une provision a été dotée à hauteur de 3,712 M€.

Le montant des F.R.B.G. repris en contrepartie de ces dotations s'élève à 23,285 M€.

Note II.1. Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement du CRC 2005-03 du 03 novembre 2005, modifiant le règlement CRC n° 2002-03 du 12 décembre 2002 sur le risque de crédit. En application de celui-ci, les créances présentant un risque d'impayé sont comptabilisées conformément aux règles suivantes :

► Créances saines

Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

► Impayés

Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois.

► Créances restructurées

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'élève à 966 milliers d'euros, ces crédits sont restructurés dans le cadre de la Loi Neiertz.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la

Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

► Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur ;
 - lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple) ;
 - s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.
- Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat.

- Le classement en encours douteux peut être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Cette règle ne concerne ni les encours affectés de litiges ponctuels non liés à l'insolvabilité de la contrepartie, ni le risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers et non de celle de la contrepartie même.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles. Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

► Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

► Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

► Créances litigieuses

Ce sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

► Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles. Cette estimation repose sur une base statistique permettant de valider les provisionnements pratiqués. D'une façon générale, cette base tient compte des niveaux de pertes historiquement constatées ainsi que des évolutions constatées ou anticipées de nature à modifier les probabilités de pertes effectives.

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle, tels que les provisions sectorielles ou encore les provisions sur encours. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

► Risques-pays

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de risques-pays.

Note II.2. Opérations sur titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les règlements 90.01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par le règlement 95-04 du CRBF, le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable et le règlement CRC n° 2005-01, ainsi que par le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

La répartition des titres entre les 4 catégories de portefeuille (transaction, placement, investissement et titres de l'activité de portefeuille) est faite en fonction de l'intention initiale d'utilisation des titres, intention identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

► Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les

prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

► Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres acquis qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La valeur d'inventaire est le prix de marché.

Les moins-values latentes constatées à l'arrêté comptable font l'objet de provision pour dépréciation.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie du titre.

► Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés également dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. En ce qui concerne les titres à revenu fixe acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, il convient de suivre les mêmes règles que celles retenues pour les titres de placement (cf. § 2.).

Conformément aux règlements n° 90.01 et 95.04 et à l'instruction n° 94.05 de la Commission Bancaire, les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Toutefois, les moins-values peuvent être provisionnées lorsque, à la date d'arrêtés des comptes, il existe un risque de contrepartie.

Les titres d'investissement sont soumis aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 concernant l'identification du risque de crédit et le provisionnement des pertes avérées.

Note II.3. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

L'ensemble de ces titres est comptabilisé au coût historique. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure au coût historique.

La valeur d'utilité de ces titres représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, les capitaux propres, les cours moyens de bourse des derniers mois.

Note II.4. Immobilisations

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique par le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Elles sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation, soit principalement :

● Foncier :	non amortissable	
● Gros œuvre :	linéaire	30 ans
● Second œuvre :	linéaire	20 ans
● Installations techniques :	linéaire	10 ou 20 ans
● Agencements :	linéaire	10 ans
● Matériel informatique :	dégressif ou linéaire	4 à 7 ans
● Matériel spécialisé :	linéaire ou dégressif	4 à 5 ans
● Mobilier :	linéaire	8 à 10 ans
● Logiciels :	linéaire	3 ans

A l'exception des logiciels, les autres immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de provisions pour dépréciation.

Note II.5. Conventions de garantie internes

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, au profit de Crédit Agricole S.A., la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci.

A contrario, Crédit Agricole S.A. (dans le cadre de sa mission confiée par le Code Monétaire et Financier) garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

A ce titre, il a été constitué par Crédit Agricole S.A., au cours de l'exercice 2001, un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité.

Note II.6. Engagements en matière de retraite, de préretraite et indemnités de fin de carrière

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1^{er} janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont couverts par un fonds constitué auprès d'un assureur, la société PREDICA (note III-11).

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements retraite mais enregistre en Frais de personnel le montant des cotisations correspondantes.

Note II.7. Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

Note II.8. Impôt sur les bénéfiques (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences des contributions additionnelles de 1,5 % et de la contribution sociale sur les bénéfiques de 3,3 %.

Note II.9. Conversion des opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRB n° 89.01 et 89.02 et des instructions 89.04 et 89.05 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas de position de change significative.

Note II.10. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

En application du règlement 90.02 du CRBF, sont enregistrés dans le compte "Fonds pour risques bancaires généraux", la provision pour risques de crédits non encore avérés et la provision pour risques opérationnels.

Note II.11. Swaps de taux d'intérêt ou de devises et assimilés

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou utilise les swaps de taux d'intérêt ou de devises essentiellement aux fins suivantes :

► **Maintien de positions ouvertes isolées** destinées à bénéficier de l'évolution des taux d'intérêts, ou ne répondant à aucune des catégories définies ci-après. Les charges et les produits relatifs à ces opérations sont comptabilisés prorata temporis. Les pertes latentes relatives à des ensembles homogènes de contrat font l'objet d'une provision pour risques et charges.

► **Couverture du risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes.** Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts.

► **Couverture des risques de taux global de l'établissement sur l'actif, le passif et le hors bilan.** Les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits prorata temporis en compte de résultat.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

B CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2005.

Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2002-03, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou calcule à compter du 1^{er} janvier 2005 ses provisions sur créances douteuses sur la base des flux futurs actualisés.

Les effets qui découlent de l'actualisation de ces provisions constituent un changement de méthode. Celui-ci est évalué à 6,355 millions et a été constaté au bilan d'ouverture en contrepartie des capitaux propres.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2005-03 du 3 novembre 2005. Celui-ci modifie le règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit. A ce titre, les décotes sur prêts restructurés sont désormais calculées par référence au taux effectif d'origine.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou applique par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2005 le règlement CRC n° 2005-01 du 3 novembre 2005 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement modifie notamment le règlement CRB n° 90-01 et l'annexe au règlement CRC n° 2000-03 relatif aux documents de synthèse individuels, afin de faire converger certaines dispositions de ces textes avec celles de la norme IAS 39, notamment celles relatives aux titres de transaction et d'investissement.

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur l'exercice 2005.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence entre les comptes consolidés établis conformément aux normes IAS et ses comptes individuels, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a constitué différentes provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques déjà identifiés et antérieurement couverts par des fonds pour risques bancaires généraux.

Ces provisions ont été dotées par le résultat exceptionnel et concernent :

- le risque de déséquilibre du contrat épargne logement, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de 12,356 M€,
- le risque de crédit, correspondant aux provisions sur bases collectives et/ou sectorielles, pour lequel une provision a été dotée à hauteur de 7,217 M€,
- les risques opérationnels, pour lesquels une provision a été dotée à hauteur de 3,712 M€.

Le montant des F.R.B.G. repris en contrepartie de ces dotations s'élève à 23,285 M€.

NOTES III : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note III.1. Les créances : opérations interbancaires, avec la clientèle et opérations sur titres

REPARTITION DES CREANCES PAR DUREE RESIDUELLE (en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE				Total en principal	Créances Rattachées	Total 2005	Total 2004
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans				
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Créances à vue établissements de crédit	10.036				10.036	0	10.036	10.305
Créances à terme établissements de crédit								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
VALEURS BRUTES	10.036				10.036	0	10.036	10.305
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							10.036	10.305
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	7.093				7.093	73	7.166	8.633
Comptes et avances à terme	22.655	42.228	7.134	50.066	122.083	2.505	124.588	146.215
Prêts subordonnés				95.600	95.600	77	95.677	95.677
VALEURS BRUTES	29.748	42.228	7.134	145.666	224.776	2.655	227.431	250.525
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							227.431	250.525
CREDITS A LA CLIENTELE								
Créances commerciales	30.932	610			31.542	6	31.548	24.561
Autres concours à la clientèle	506.565	1.030.139	1.831.665	2.015.568	5.383.937	48.087	5.432.024	4.852.957
SOUS-TOTAL	537.497	1.030.749	1.831.665	2.015.568	5.415.479	48.093	5.463.572	4.877.518
Comptes ordinaires débiteurs	102.279				102.279	1.279	103.558	87.906
VALEURS BRUTES	639.776	1.030.749	1.831.665	2.015.568	5.517.758	49.372	5.567.130	4.965.424
Provisions							117.427	115.404
VALEURS NETTES AU BILAN							5.449.703	4.850.020
TITRES								
Obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs brutes)		5.004	77.079	87.926	170.009	3.546	173.555	135.828
Provisions								
VALEURS NETTES AU BILAN							173.555	135.828

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle ou aux établissements de crédit s'élèvent à 95.677 milliers d'euros. Il s'agit de deux prêts en faveur de Crédit Agricole S.A., l'un de 7.300 milliers d'euros d'une durée de 10 ans, un second de 35.300 milliers d'euros à durée indéterminée et d'un prêt en faveur de la SNC Courcelles de 53.000 milliers d'euros d'une durée de 25 ans.

Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Les créances habitat avec garantie hypothécaire s'élèvent à 1.468.854 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, un encours de 116.386 milliers d'euros est éligible au refinancement de la Banque Centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : En matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de la Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Les encours restructurés dans le cadre de la loi Neiertz au 31 décembre 2005 s'élèvent à 966 milliers d'euros.

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ANALYSEES PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en milliers d'euros)

	Année 2005					Année 2004				
	Encours brut	Encours douteux	Dont Encours douteux Compr.	Provisions encours douteux	Dont Prov. Enc. dout. comp.	Encours brut	Encours douteux	Dont Encours douteux Compr.	Provisions encours douteux	Dont Prov. Enc. dout. comp.
- Particuliers	2.510.397	48.285	24.740	31.507	17.212	2.195.396	51.394	26.365	30.548	17.833
- Agriculteurs	719.623	34.795	21.619	25.891	17.749	699.871	36.225	22.941	26.084	17.855
- Autres professionnels	815.435	37.181	23.266	29.216	17.325	708.223	40.271	24.845	26.810	17.463
- Sociétés financières	5.251	0	0	0	0	6	1		1	
- Entreprises	973.772	37.669	28.000	30.643	24.271	872.008	41.116	25.883	31.601	21.886
- Collectivités publiques	526.354	10	10	10	10	478.718	10	10	10	10
- Autres agents économiques	16.297	240	49	159	22	11.200	449	56	349	27
TOTAL	5.567.129	158.180	97.684	117.426	76.589	4.965.422	169.466	100.100	115.403	75.074

Note III.2. Les opérations sur titres

a) VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES (en milliers d'euros)

CATEGORIE DE PORTEFEUILLE	VALEUR NETTE BILAN	VALEUR DE REMBOURST	PRIME / DECOTE RESTANT A AMORTIR	VALEUR ESTIMATIVE	PLUS-VALUES LATENTES	MOINS-VALUES LATENTES PROVISIONS
TITRES DE TRANSACTION	659					
Actions et titres à revenus variable	102					
Actions Propres ⁽¹⁾	557					
TITRES DE PLACEMENT	348.698	11.747		386.871	38.386	237
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	10.020	11.747		11.747	1.940	
Actions et autres titres à revenu variable	338.678			375.124	36.446	237
Actions Propres						
TITRES D'INVESTISSEMENT	163.535	155.812	4.390	164.568	4.366	
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	163.535	155.812	4.390	164.568	4.366	
TOTAL DU PORTEFEUILLE	512.892	167.559	4.390	551.439	42.752	237
RAPPEL 2004	438.255			471.289	36.590	1.304

⁽¹⁾ Au 31 décembre 2005 la Caisse Régionale détient 6.471 de ses propres CCI, ils sont valorisés au cours de clôture.

b) VENTILATION DES TITRES PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

(en milliers d'euros)

OPERATIONS SUR TITRES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
Administrations et Banques Centrales	4.608	7.720
Etablissements de crédit	139.376	96.585
Sociétés Financières	357.050	314.559
Entreprises et autre clientèle	11.301	18.576
TOTAL	512.335	437.440

c) VENTILATION DES OBLIGATIONS PAR TYPE D'EMETTEUR (en milliers d'euros)

TITRES A REVENU FIXE	MONTANT 2005	MONTANT 2004
Emis par des organismes publics	4.555	7.583
Emis par les autres émetteurs	165.454	125.506
Créances rattachées	3.546	2.740
Provisions		
TOTAL VALEUR NETTE	173.555	135.829

d) VENTILATION DU PORTEFEUILLE COTE ET NON COTE (en milliers d'euros)

PORTEFEUILLE TITRES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	173.556	135.829
Cotés	148.782	105.861
Non cotés	21.228	27.228
Créances rattachées	3.546	2.740
Provisions		
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	338.781	301.612
Cotés	12	12
Non cotés	339.006	302.904
Créances rattachées		
Provisions	- 237	- 1.304
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	970	816
Non cotées		
Avances consolidables	970	816
Provisions		
TITRES DE PARTICIPATION	267.805	255.355
Non cotés ⁽¹⁾	271.828	259.331
Avances consolidables	923	2.793
Créances rattachées	121	134
Provisions	- 5.067	- 6.903
ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	3.131	2.561
Cotées		
Non cotées		
Avances consolidables	3.085	2.505
Créances rattachées	49	59
Provisions	- 3	- 3
TOTAL	784.243	696.173

Les parts d'OPCVM sont uniquement des parts d'OPCVM français dont d'OPCVM de capitalisation pour un montant de 338.777 milliers d'euros.

Dans les titres d'activités de portefeuille sont incluses des avances consolidées dans le cadre d'opérations de GIE fiscaux.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre les titres de la SAS Rue la Boétie, pour une valeur de 233.875 milliers d'euros au 31 décembre 2005, contre 216.038 milliers d'euros l'année précédente.

Note III.3. Titres de participation et de filiales (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Quote-part de capital % détenu	Valeur nette comptable des titres	Avances et prêts consentis	Montant des cautions et aval	Situation nette	Résultat du dernier exercice ⁽¹⁾
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
- Participations dans des établissements de crédit						
- Autres titres de participation						
SAS RUE LA BOETIE	2,36	233.875	2.587		9.733.296	582.279
EWARD'S HOLDING	100	2.276			2.034	0
SACAM FIRECA	2,17	1.105			50.872	- 2.245
SACAM DEVELOPPEMENT	2,48	18.081	5.586		800.008	27.381
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1 % DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE						
Participations dans des établissements de crédit (ensemble)						
Autres titres de participations (ensemble)						
		4.341	923			
TOTAL PARTICIPATIONS		259.678	9.096			

⁽¹⁾ Les résultats du dernier exercice sont ceux de fin 2004, sauf pour SAS Rue La Boétie dont l'arrêté est le 30 juin.

La société SAS RUE LA BOETIE a été créée en 2001 pour regrouper les titres détenus par les Caisses Régionales.

Note III.4. Valeur estimative des titres de participation et de filiales (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Année 2005		Année 2004	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
- Titres non cotés	970	970	816	816
- Titres cotés				
- Avances consolidables				
- Créances rattachées				
- Provisions				
S/TOTAL Parts dans les entreprises liées	970	970	816	816
Titres de participation				
- Titres non cotés	263.654	464.884	259.331	424.440
- Titres cotés				
- Avances consolidables	9.096	9.096	2.793	2.793
- Créances rattachées	121	121	134	
- Provisions	- 5.067	- 5.067	- 6.903	
S/TOTAL Titres de participation	267.804	469.034	255.355	427.233
Autres immobilisations financières				
- Titres non cotés				
- Titres cotés				
- Avances consolidables	3.085	3.082	2.505	2.505
- Créances rattachées	49	49	59	
- Provisions	-3		- 3	
S/TOTAL Titres de l'activité du portefeuille	3.131	3.131	2.561	2.505
TOTAL	271.905	473.135	258.732	430.554

Note III.5. Actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISE (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Immobilisations			Amortissements/provisions				
	Valeur brute en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Cumulés en début d'exercice	Augmen-tations	Diminu-tions	Cumulés à la fin de l'exercice
Titres d'investissement	125.836	47.438	9.739	163.535				
S/TOTAL	125.836	47.438	9.739	163.535				
Parts dans les entreprises liées	816	154		970				
Titres de participations	262.258	31.838	21.225	272.871	6.903	49	1.884	5.067
Autres titres détenus à long terme	2.564	1.506	936	3.134	3			3
S/TOTAL	265.638	33.498	22.161	276.975	6.906	49	1.884	5.070
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	391.474	80.936	31.900	440.510	6.906	49	1.884	5.070
Immobilisations incorporelles	8.215	277	10	8.482	6.636	574	15	7.195
Immobilisations corporelles	136.904	12.156	6.787	142.273	89.771	8.420	3.743	94.448
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	536.593	93.369	38.697	591.265	103.313	9.043	5.642	106.713

Valeur brute Immobilisations incorporelles : le montant des droits au bail s'élève à 2.236 milliers d'euros.

Valeur brute Immobilisations corporelles : le montant des immobilisations hors exploitation s'élève à 255 milliers d'euros.

Note III.6. Comptes autres actifs

VENTILATION DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
AUTRES ACTIFS ⁽¹⁾		
- Instruments conditionnels achetés	38	161
- Comptes de stock et emplois divers	0	0
- Comptes de règlement	4.951	225
- Débiteurs divers	47.986	38.267
TOTAL	52.975	38.653
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	70.278	5.319
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	20	11
- Pertes potentielles sur IFT, pertes à étaler		
- Produits à recevoir et charges constatées d'avance ⁽²⁾	60.189	54.073
- Charges à répartir	9	13
- Autres comptes de régularisation	2.134	5.162
TOTAL	132.630	64.578

⁽¹⁾ Les montants indiqués sont nets de provisions et y compris créances rattachées.

⁽²⁾ Dont : 21.751 milliers d'euros pour les établissements de crédit du réseau, 26.586 milliers d'euros liés au fonctionnement et services externes et 11.852 milliers d'euros sur instruments financiers à terme.

⁽³⁾ Le traitement comptable du dernier jour de l'exercice également positionné en fin de semaine, a occasionné une évolution significative des comptes d'encaissement et de transfert.

Note III.7. Les provisions inscrites en déduction de l'actif (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	Solde au 31/12/2004	Dotations	Reprises et Utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/2005
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF					
Sur interbancaire					
Sur créances clientèle	115.404	39.334	42.018	4.707	117.427
Sur portefeuille titres	1.304	129	1.195		237
Sur participations et autres titres détenus à long terme	6.906	49	1.885		5.070
Autres	1.514	434			1.948
TOTAL PROVISIONS ACTIF	125.128	39.946	45.098	4.707	124.682

Note III.8. a) Les dettes : opérations interbancaires, avec la clientèle et opérations sur titres

REPARTITION DES DETTES PAR DUREE RESIDUELLE (en milliers d'euros)

DETTE	DUREE RESIDUELLE					Total en principal	Dettes Rattachées	Total 2005	Total 2004
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans					
ETABLISSEMENTS DE CREDIT									
Dettes envers les établissements de crédit	1.816				1.816	1	1.817	16.354	
Dettes à terme envers les établissements de crédit									
Titres donnés en pension livrée									
VALEURS AU BILAN	1.816				1.816	1	1.817	16.354	
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE									
Comptes ordinaires	107.985				107.985	760	108.745	233.111	
Comptes et avances à terme	697.379	1.113.352	1.253.641	1.004.260	4.068.632	11.413	4.080.045	3.421.676	
VALEURS AU BILAN	805.364	1.113.352	1.253.641	1.004.260	4.176.617	12.173	4.188.790	3.654.787	
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE									
Comptes ordinaires	1.467.866				1.467.866	94	1.467.960	1.317.869	
Comptes d'épargne à régime spécial	23.560				23.560		23.560	20.996	
Comptes créditeurs à terme	13.852	15.397	3.351	243	32.843	130	32.973	20.936	
VALEURS AU BILAN	1.505.278	15.397	3.351	243	1.524.269	224	1.524.493	1.359.801	
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE									
Bons de caisse	113				113	1	114	246	
Titres du marché interbancaire et T.C.N.	8.648	865			9.513	21	9.534	7.807	
VALEURS AU BILAN	8.761	865			9.626	22	9.648	8.053	

Commentaires : Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse Régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

b) COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE PAR AGENTS ECONOMIQUES

(en milliers d'euros)

	MONTANT 2005	MONTANT 2004
Particuliers	889.302	803.478
Autres professionnels	189.260	166.333
Sociétés Financières	1.470	514
Entreprises	194.940	184.964
Collectivités publiques	5.089	1.844
Agriculteurs	181.801	146.818
Autres agents économiques	62.631	55.849
Divers		
TOTAL	1.524.493	1.359.800

Note III.9. Comptes autres actifs**VENTILATION DES AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
AUTRES PASSIFS ⁽²⁾		
- Instruments conditionnels vendus	72	130
- Comptes de règlement et créditeurs divers	57.243	20.077
- Versements restant à effectuer	1.029	955
TOTAL	58.344	21.162
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert ⁽¹⁾	26.794	33.436
- Gains potentiels sur IFT, gains à étaler	24	26
- Produits constatés d'avance et charges à payer ⁽³⁾	46.444	71.122
- Autres comptes de régularisation	4.820	1.727
TOTAL	78.082	106.311

⁽¹⁾ Les montants indiqués sont nets.⁽²⁾ Les montants incluent les dettes rattachées.⁽³⁾ Dont : 21.488 milliers d'euros pour le personnel et les organismes sociaux, 2.508 milliers d'euros pour l'état et 5.032 milliers d'euros sur instruments financiers à terme. La variation avec l'exercice précédent concerne principalement l'état.

Note III.10. Provisions

VENTILATION DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF (en milliers d'euros)

PROVISIONS DE PASSIF	MONTANT 2004	Dotations	Utilisations	Reprises / Reclassements	MONTANT 2005
SARL Tamaya	668			668	0
Risque déséquilibre contrat épargne logement ⁽⁴⁾	0	15.819		2.138	13.681
Provisions pour risques sur GIE d'investissement	3.573	372	423		3.522
Provisions risques sur engagements pour signature	15	148			163
Provisions pour actions en responsabilité ⁽³⁾	4.876	3.089	316	5.765	1.884
Provisions pour primes de médailles	1.342	43			1.385
Provisions liées aux encours de crédits ⁽²⁾	9.110	14.091			23.201
Provision pour Risques Opérationnels ⁽¹⁾	2.548	10.486	665		12.369
Autres provisions pour risques et charges	295	137	141	110	181
Total provisions pour risques et charges	22.427	44.185	1.545	8.681	56.386
Provision Epargne Logement	12.356	0	0	12.356	0
Autres F.R.B.G.	17.444	0	0	10.929	6.515
Total F.R.B.G.	29.800	0	0	23.285	6.515
Provisions réglementées	2			2	0
TOTAL PROVISIONS PASSIF	52.229	44.185	1.545	31.968	62.901

⁽¹⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Elle inclut une provision de 8.709 milliers d'euros pour contrôle CNASEA dont 6.109 milliers d'euros enregistrés en 2005.

⁽²⁾ Ces provisions sont destinées à couvrir la part du risque crédit constaté par la Caisse Régionale représentant le risque potentiel estimé après analyse des cotations utilisées dans le cadre du nouveau ratio Bâle2 suivies par l'outil national LUC. Elles s'appuient également sur les pertes réellement constatées depuis 10 ans en prenant comme référence les séries statistiques de la Caisse Régionale.

⁽³⁾ Deux actions pour lesquelles la Caisse Régionale a connu une issue favorable représentant l'essentiel de la diminution de cette provision.

⁽⁴⁾ Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions d'un règlement CRC sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne logement en cours d'adoption par le CNC.

Note III.11. Engagements sociaux : Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

VARIATIONS DE LA DETTE ACTUARIELLE

	2005	2004
Dettes actuarielles au 31/12/n-1	20.300	18.352
Coût des services rendus sur la période	805	784
Effet de l'actualisation	1.006	906
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 756	- 434
(Gains) / pertes actuariels	1.588	692
Dettes actuarielles au 31/12/n	22.943	20.300

DETAIL DE LA CHARGE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	2005	2004
Coût des services rendus sur l'exercice	805	784
Effet de l'actualisation	1.006	906
Rendement attendu des actifs sur la période	- 849	- 339
Amortissement du coût des services passés		
Autres gains ou pertes	1.727	720
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2.689	2.071

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES

	2005	2004
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	20.310	13.881
Rendement attendu des actifs	849	339
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	- 139	- 28
Cotisations de l'employeur	2.709	4.291
Cotisations de l'employé		
Modification / Réduction / liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	- 12	10
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	- 756	- 434
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	22.961	18.059

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

VARIATIONS DE LA PROVISION

	2005	2004
(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	11	- 4.470
Cotisations de l'employeur	2.709	4.291
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	- 12	10
Paievements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 2.689	- 2.071
(Provisions) / actif au 31/12/n	19	- 2.240

Le rendement effectif des actifs, tous régimes confondus, a été en 2004 de 4,30 %.

Note III.12. Opérations effectuées en devises

Au 31 décembre 2005, le montant global de la contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises est de 6.044 milliers d'euros. La Caisse Régionale utilise comme devises principalement USD, GBP, CAD.

Note III.13. Dettes subordonnées

DETTES SUBORDONNEES (en milliers d'euros)

DETTES	31/12/2005	31/12/2004	DEWISE UTILISEE	TAUX D'INTERET	ECHEANCE
DETTES SUBORDONNEES					
Titres subordonnés remboursables	27.467	27.467			
	15.245	15.245	Euro	TF	09/06
	7.622	7.622	Euro	TF	06/08
	4.600	4.600	Euro	TF	06/09
Emprunts participatifs	0	0	Euro	TV	Sans
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	21.955	21.955	Euro	TV	
DETTES RATTACHEES	1.527	1.631			
TOTAL	50.949	51.053			

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 1.666 milliers d'euros.

PAR DUREE RESIDUELLE	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes Rattachées	Montant 2005	Montant 2004
DETTES SUBORDONNEES								
Titres subordonnés à terme		15.245	12.222		27.467	603	28.070	28.070
Emprunts participatifs								
Comptes courants bloqués des Caisses Locales	21.955				21.955	924	22.879	22.983
TOTAL	21.955	15.245	12.222		49.422	1.527	50.949	51.053

Note III.14. Evolution du capital et des capitaux propres

a) VENTILATION DU CAPITAL (en milliers d'euros)

VENTILATION DU CAPITAL	Nombre de titres	Droits de Vote	Valeur Nominale au 31/12/2005	Valeur Nominale au 31/12/2004
CAPITAL			100.110	100.110
Parts Sociales	3.662.135	313	55.848	55.848
Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés	2.902.424		44.262	44.262
Dont Certificats Coopératifs d'Investissement détenus en propre par la Caisse Régionale	6.471		99	140

b) VENTILATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
CAPITAL	100.110	100.110
PRIMES D'EMISSION	205.696	205.696
RESERVE LEGALE	302.256	265.913
AUTRES RESERVES	142.277	131.042
REPORT A NOUVEAU ⁽¹⁾	- 6.355	- 4.491
RESULTAT DE L'EXERCICE NET AVANT DISTRIBUTION	67.827	63.488
TOTAL CAPITAUX PROPRES	811.811	761.758

⁽¹⁾ Relatif aux changements de méthode (Point B Notes II).

c) COMPOSITION DES FONDS PROPRES (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
CAPITAUX PROPRES	811.811	761.758
Fonds pour risques bancaires généraux	6.516	29.801
Dettes subordonnées	50.950	51.053
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	2
TOTAL DES FONDS PROPRES	869.277	842.614

NOTES IV : HORS-BILAN

Note IV.1. Opérations à terme en devises non dénouées et autres opérations à terme non dénouées (en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31.12.2005		31.12.2004	
	A RECEVOIR	A LIVRER	A RECEVOIR	A LIVRER
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	22.396	22.376	51.831	51.819
- Devises	11.498	11.498	25.076	25.076
- Euros	10.898	10.878	26.755	26.743
PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES	0	0	73	73
TOTAL DES OPERATIONS DE CHANGE	22.396	22.376	51.904	51.892

Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)

TYPES D'OPERATIONS	31.12.2005			31.12.2004
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	TOTAL	TOTAL
	De gré à gré	De gré à gré		
CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERETS				
Swap de taux prêteur	824.002		824.002	779.448
Swap de taux emprunteur	205.980		205.980	108.294
Options Swap de taux prêteur				
FRA prêteur				
FRA emprunteur				
TOTAL	1.029.982		1.029.982	887.742
AUTRES OPERATIONS INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME				
Achat inst taux d'intérêt terme conditionnel	320		320	457
Achat autres instruments à terme conditionnel	64.632	60.888	125.520	79.792
Ventes inst taux d'intérêt terme conditionnel	1.691		1.691	2.742
Ventes inst taux change à terme conditionnel	60.888	64.632	125.520	79.792
TOTAL ACHATS / PRETEURS	888.954	60.888	949.842	859.697
TOTAL VENTES / EMPRUNTEURS	268.559	64.632	333.191	190.828

Opérations sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)

	Répartition par durée restant à courir								
	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures									
- Options de change									
- Options de taux	104.765	612.395	312.824	104.765	612.395	312.824			
- F.R.A.									
- Swaps de taux d'intérêt	251.038			251.038					
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars		2.011			2.011				
- Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Sous-total	355.803	614.406	312.824	355.803	614.406	312.824			
- Opérations de change à terme	44.773			44.773					
TOTAL GENERAL	400.576	614.406	312.824	400.576	614.406	312.824			

Note IV.2. Engagements donnés aux entreprises liées

La Caisse Régionale est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci (cf. Note II-5).

Note IV.3. Information sur les swaps**VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET** (en milliers d'euros)

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET	Position Ouvverte isolée	Microcouverture	Macrocouverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		157.712	872.270	

Au 31 décembre 2005, la Juste Valeur globale des contrats d'échange de taux est de 1.049.762 milliers d'euros. Elle s'élevait à 920.622 milliers d'euros au 31 décembre 2004, pour un notionnel de 887.742 milliers d'euros.

Aucun transfert entre les différentes catégories de portefeuille n'a été effectué en 2005.

NOTES V : COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Note V.1. Produits nets d'intérêts****PRODUITS NETS D'INTERETS** (en milliers d'euros)

	2005	2004
Intérêts et produits assimilés :	278.318	264.089
Sur opérations avec les établissements de crédit	1.243	987
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20.548	19.436
Sur opérations avec la clientèle ^{(1) (3)}	234.838	221.143
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	6.966	6.014
Autres intérêts et produits assimilés	14.723	16.509
Intérêts et charges d'intérêts :	153.419	138.307
Sur opérations avec les établissements de crédit	117	66
Sur opérations internes au Crédit Agricole	140.447	134.503
Sur opérations avec la clientèle ⁽³⁾	6.483	2.967
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	242	756
Autres intérêts et charges assimilées ⁽²⁾	6.130	15
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	124.899	125.782

⁽¹⁾ Dont impact désactualisation des provisions CDL pour 1.647 milliers d'euros. L'incidence de l'actualisation est enregistrée en coût du risque. Figure également dans cette rubrique en 2005, l'impact de la liquidation du FGAS pour 2.146 milliers d'euros.

⁽²⁾ Dont provision constituée suite au contrôle CNASEA pour 6.109 milliers d'euros.

⁽³⁾ Dont variation provision risque déséquilibre contrat épargne logement pour une valeur nette de - 1.325 K€.

Note V.2. Revenus des titres

TITRES A REVENUS FIXES (en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2005	REVENUS ANNEE 2004
TITRES DE PLACEMENT	375	505
TITRES D'INVESTISSEMENT	6.591	5.510
TOTAL	6.966	6.015

TITRES A REVENUS VARIABLES (en milliers d'euros)

TYPE DE PORTEFEUILLE	REVENUS ANNEE 2005	REVENUS ANNEE 2004
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	14.519	10.603
TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DU PORTEFEUILLE	679	532
ACTIONS PROPRES	26	26
TOTAL	15.224	11.161

Note V.3. Commissions

VENTILATION DES COMMISSIONS (en milliers d'euros)

TYPES DE COMMISSIONS	31.12.2005			31.12.2004		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Sur opérations avec les Ets de Crédits	878	162	716	270	140	130
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16.396	3.869	12.527	13.378	3.883	9.495
Sur opérations avec la clientèle	31.207	0	31.207	30.511	33	30.478
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	432	5	427	606	5	601
Sur Opération S/ Inst fin à terme et autres opérations du Hors bilan	7		7			
Sur prestations de services financiers	56.706	7.613	49.093	53.335	7.259	46.076
TOTAL	105.626	11.649	93.977	98.100	11.320	86.780

Note V.4. Prestations de services bancaires et financiers

PRESTATIONS DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS (en milliers d'euros)

TYPE DE PRODUITS	MONTANT 2005	MONTANT 2004
- Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres	8.047	7.133
- Produits nets sur moyens de paiement	18.743	19.061
- Commissions d'assurance-vie	11.670	10.911
- Commissions assurance IARD	10.575	8.911
- Autres produits nets de services financiers	58	61
TOTAL	49.093	46.077

Note V.5. Informations relatives aux Résultats des Activités Bancaires

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2005
(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	140.123	93.977		17.963	252.063
2 Gestion pour compte propre et divers			16.613		16.613
TOTAUX	140.123	93.977	16.613	17.963	268.676

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2004
(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	136.942	86.780		17.339	241.061
2 Gestion pour compte propre et divers			13.739		13.739
TOTAUX	136.942	86.780	13.739	17.339	254.800

Note V.6. Résultat des opérations sur titres de placement

RESULTAT DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
Dotations aux provisions	- 129	- 156
Reprises de provisions	1.195	1.730
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX PROVISIONS	1.066	1.574
Plus-values de cessions réalisées	16.325	11.917
Moins-values de cessions réalisées	- 891	- 8
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS	15.434	11.909
Frais d'acquisition	- 52	- 45
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	16.448	13.438

Note V.7. Frais de personnel

VENTILATION DES FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'euros)

FRAIS DE PERSONNEL	MONTANT 2005	MONTANT 2004
- Salaires et traitements ⁽¹⁾ :	47.458	46.078
- Charges sociales :	26.801	24.521
- Dont charges de retraite	8.247	6.194
- Intéressement	4.309	4.320
- Participation	2.821	2.373
- Impôts et taxes sur rémunérations	5.902	5.590
- Transfert de charges	- 368	- 288
TOTAL	86.923	82.594

⁽¹⁾ Les refacturations de charges de frais de personnel sont déduites du poste "salaires et traitements".

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a signé au bénéfice de son personnel, un accord d'intéressement.

Les montants globaux des rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration et aux membres de la direction s'élèvent respectivement à 157 et 1.424 milliers d'euros.

Note V.8. Autres Frais Administratifs

VENTILATION DES AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS (en milliers d'euros)

LIBELLE	MONTANT 2005	MONTANT 2004
- Impôts et Taxes	4.487	3.653
- Services extérieurs	56.959	60.609
- Autres frais administratifs	102	- 79
- Transferts de charges ⁽¹⁾	- 5.204	- 11.957
TOTAL	56.344	52.226

⁽¹⁾ Dont charges Atlantica pour 5,2 milliers d'euros en 2005 contre 6,5 l'année précédente.

Note V.9. Provisions sur créances et hors-bilan

COÛT DU RISQUE (en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX CREANCES ET OPERATIONS DE HORS-BILAN	MONTANT 2005	MONTANT 2004
PROVISIONS CONSTITUEES	54.629	45.393
Provisions sur créances :	50.726	45.149
Autres provisions	3.903	244
REPRISES DE PROVISIONS	53.009	47.091
Reprises de provisions sur créances :	45.487	46.461
Autres reprises de provisions	7.522	630
PROVISIONS NETTES	1.620	- 1.698
PERTES SUR CREANCES DOUTEUSES IRRECOUVRABLES NON COUVERTES PAR PROVISIONS	2.347	2.228
PERTES SUR CREANCES DOUTEUSES IRRECOUVRABLES COUVERTES PAR PROVISIONS	6.628	9.810
RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	- 2.698	- 2.265
SOLDE EN PERTE	7.897	8.075

Le ratio des Créances Douteuses et Litigieuses sur créances globales de la clientèle est de 2,8 % à la date du 31 décembre 2005. Le taux de couverture de ces mêmes créances douteuses s'élève à 74,2 %.

Il faut noter que le montant des provisions inclut maintenant l'impact actualisation représentant 6.155 milliers d'euros. Sur une base équivalente à la procédure en place l'année précédente, le taux de couverture serait à fin 2005 de 70,3 %. Ces ratios étaient respectivement de 3,4 % et 68,1 % au 31 décembre 2004.

Note V.10. Résultat net sur immobilisations

RESULTAT NET SUR ACTIF IMMOBILISE (en milliers d'euros)

PROVISIONS ET REPRISES LIEES AUX IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 49	- 143
REPRISES DE PROVISIONS CONSTITUEES :		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	1.885	0
EXCEDENT DES PROVISIONS CONSTITUEES SUR LES REPRISES (1)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	1.836	- 143
PLUS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	56	58
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 1.906	0
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	- 233	- 537
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE DES PLUS ET MOINS- VALUES REALISEES (2)		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts entreprises liées, titres de participations et TAP	- 2.083	- 479
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1+2)	- 247	- 622
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	472	155
- Moins-values de cession	- 193	- 489
SOLDE EN PERTE OU BENEFICE (3)	279	- 334
RESULTAT NET SUR IMMOBILISATIONS (1+2+3)	32	- 956

Note V.11. Charges et produits exceptionnels**VENTILATION RESULTAT EXCEPTIONNEL** (en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2005	MONTANT 2004
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	4.491
Reprise provision Fonds de préretraite	0	4.491
CHARGES EXCEPTIONNELLES	28.806	11.017
Abondement Fonds de retraite et préretraite ⁽¹⁾	0	4.491
Atlantica ⁽²⁾	5.522	6.526
Transfert F.R.B.G. Epargne Logement	12.356	0
Transfert F.R.B.G. Risques Opérationnels	3.711	0
Transfert F.R.B.G. Risque Crédit	7.217	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 28.806	- 6.526

⁽¹⁾ Relatif aux changements de méthode.

⁽²⁾ Ces dépenses ont normalement été enregistrées en charges de fonctionnement. Elles ont ensuite fait l'objet d'une comptabilisation dans cette rubrique en utilisant les comptes transfert de charges.

Note V.12. Impôt sur les bénéfices**VENTILATION DE L'IMPOT** (en milliers d'euros)

IMPOTS SUR LES BENEFICES	MONTANT 2005	MONTANT 2004
VENTILATION DE L'IMPOT	35.200	30.941
Partie afférente au résultat ordinaire	37.143	35.641
Partie afférente à redressement fiscal	- 14	- 797
Partie afférente au résultat exceptionnel	- 1.929	- 3.903
TOTAL	35.200	30.941

NOTES VI : AUTRES INFORMATIONS**Note VI.1. Effectif****EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES**

VENTILATION DES EFFECTIFS	ANNEE 2005	ANNEE 2004
CADRES	311	287
TECHNICIENS ANIMATEURS D'UNITE	819	795
EMPLOYES	413	456
TOTAL	1.543	1.538

Note VI.2. Situation fiscale latente (en milliers d'euros)

ELEMENTS	MONTANT 2005	MONTANT 2004
IMPOTS DIFFERES ACTIF	33.790	17.885
Droit au bail	202	237
Charges à payer non déductibles	1.150	1.002
Provisions pour risques et charges non déductibles	8.824	5.188
Provisions d'actif non déductible	10.107	0
Plus-values latentes sur OPCVM	12.510	11.458
Résultat SNC Courcelles	997	0
IMPOTS DIFFERES PASSIF	0	0
Provisions réglementées	0	0

Note VI.3. Affectation des résultats**Proposition d'affectation du résultat** (en milliers d'euros)

Résultat au bilan	67.827
Report à nouveau	- 6.355
Résultat à affecter	61.472
Intérêts aux parts sociales	- 2.011
Dividendes aux CCI	- 4.095
Dividendes aux CCA	- 4.903
Reste à répartir	50.463
Affectation des 3/4 à la réserve légale	- 37.847
Solde à la disposition de l'Assemblée Générale	12.616
Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale :	
Affectation à la réserve facultative	- 12.616

Note VI.4. Publicité des Honoraires des Commissaires aux Comptes

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG	%	Cabinet BECOUZE ET Associés	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾	109	50 %	109	50 %
- Missions accessoires				
Sous-total	109		109	
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social				
- Technologie de l'information				
- Audit interne				
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
Sous-total	0		0	
TOTAL	109		109	

⁽¹⁾ Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des Commissaires aux Comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Note VI.5. Rapport de gestion

Conformément à la loi, les sociétaires sont informés que le rapport de gestion mentionné à l'article 4 du règlement n° 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire et Financière est tenu à leur disposition au siège social du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, 18 rue Salvador Allende 86000 POITIERS.

**“Comptes Annuels”
sur base consolidée
au 31/12/2005 établis
conformément aux normes
comptables IFRS adoptées
par l’Union Européenne**

Arrêté par le Conseil d’Administration
de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou
En date du 17 février 2006

1. PREAMBULE

1.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'Union Européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n°1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

Ce règlement a été complété, par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales, et par le règlement du 19 novembre 2004 (CE n° 2086/2004) permettant l'adoption de la norme IAS 39 dans un format amendé, ainsi que par les règlements du 29 décembre 2004 (CE n° 2236/2004, 2237/2004, 2238/2004), du 4 février 2005 (CE n° 211/2005), du 7 juillet 2005 (CE n° 1073/2005), du 25 octobre 2005 (CE n° 1751/2005), du 15 novembre 2005 (CE n° 1864/2005), du 8 novembre 2005 (CE n° 1910/2005) et du 21 décembre 2005 (CE n° 2106/2005).

L'ordonnance du Ministère des finances du 20 décembre 2004 (n° 2004/1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole.

1.2. TRANSITION AUX NORMES INTERNATIONALES

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes internationales, le Groupe Crédit Agricole applique la recommandation émise par le Comité des Régulateurs de Valeurs Mobilières (CESR) du 30 décembre 2003, et reprise par la recommandation AMF du 6 juillet 2004 sur la transition aux normes IFRS. Cette dernière recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises aux normes internationales communiquent leurs informations financières pendant la période de transition.

La date d'adoption étant le 31 décembre 2005, le Groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter de cette date ses premiers états financiers IFRS conformément aux normes IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Par ailleurs, la date de transition aux IFRS étant le 1^{er} janvier 2004 pour l'ensemble des normes à l'exception des normes IAS 32, 39 et IFRS 4, le Groupe Crédit Agricole présente des informations comparatives complètes selon les normes IAS/IFRS à compter de cette date. Il est précisé que la date de transition des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 est le 1^{er} janvier 2005.

1.3. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

Pour établir le bilan d'ouverture et les comptes annuels de l'exercice 2005, les seules règles comptables publiées au journal officiel de l'union européenne et applicables à la date de clôture ont été utilisées. En revanche, les normes et interprétations dont la date d'entrée en vigueur est postérieure à l'exercice 2005 n'ont pas été retenues.

Du fait de la mise en œuvre réglementaire à compter du 1^{er} janvier 2005 des normes IAS 32, 39 sur les instruments financiers et IFRS 4 sur les passifs d'assurance, les états financiers concernant l'exercice 2004 sont présentés sans intégrer les impacts de ces normes. En conséquence, les

actifs et passifs relatifs à l'activité d'assurance et les instruments financiers sont comptabilisés et évalués selon les règles françaises telles que décrites dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers 2004. Dans ces conditions, le paragraphe 8.1.4 ci-après ne s'applique pas aux données relatives à l'exercice 2004.

Pour faciliter la compréhension et l'analyse des informations financières 2005, des données financières consolidées à normes constantes ont également été préparées : elles comprennent des données comparatives 2004 incorporant une simulation d'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4. Ces informations complémentaires ne figurent pas dans les états réglementaires.

1.4. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

2. CADRE GENERAL

2.1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Société Coopérative à capital variable,
régie par les dispositions du Livre V du Code Rural,
au capital de 100 109 524,75 Euros

Siège Social et Services Administratifs :
18 rue Salvador Allende
BP 307
86008 POITIERS CEDEX

Direction Générale et Services Administratifs :
Bld Winston Churchill
37041 TOURS CEDEX

RCS POITIERS : D 399 780 097

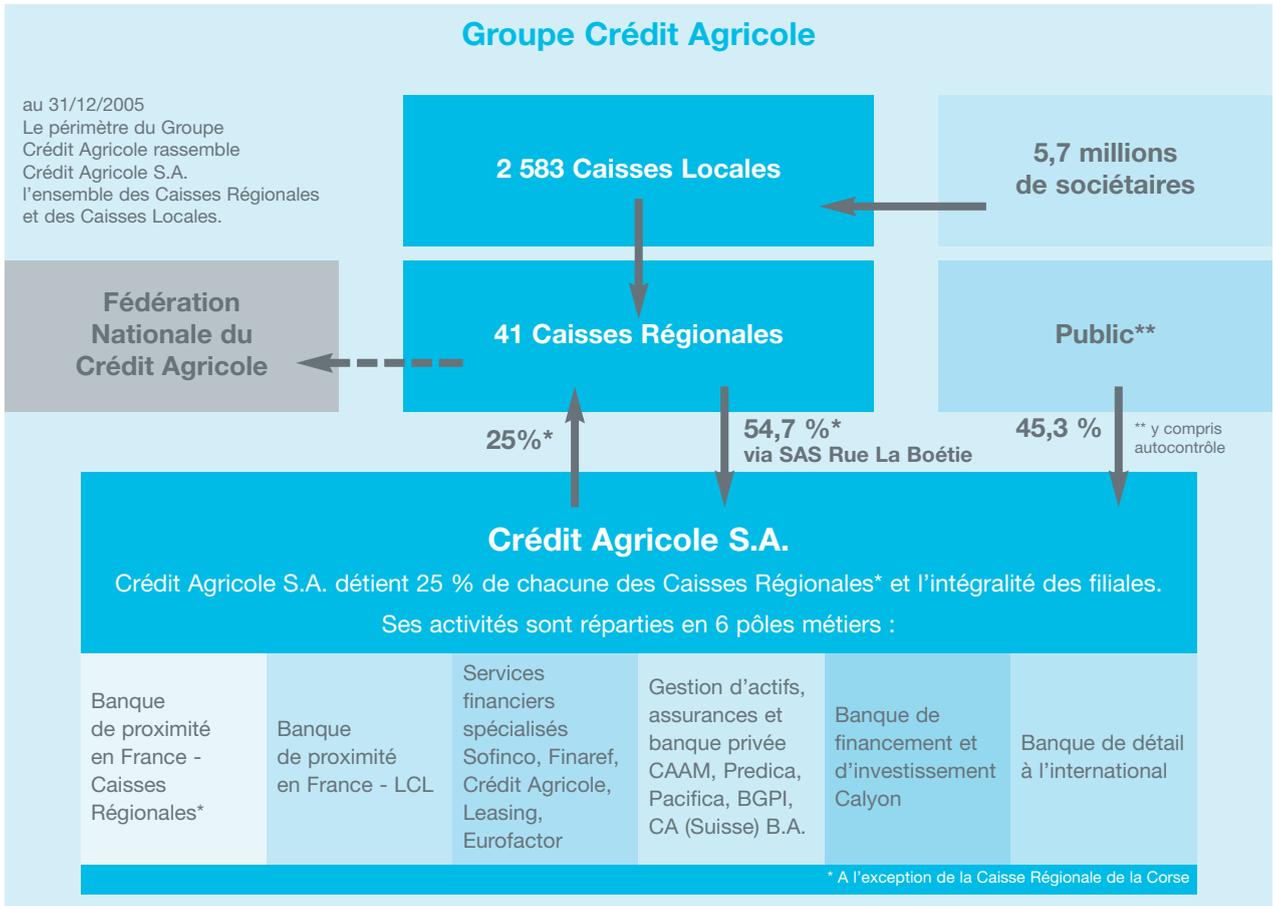
Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre

2.2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

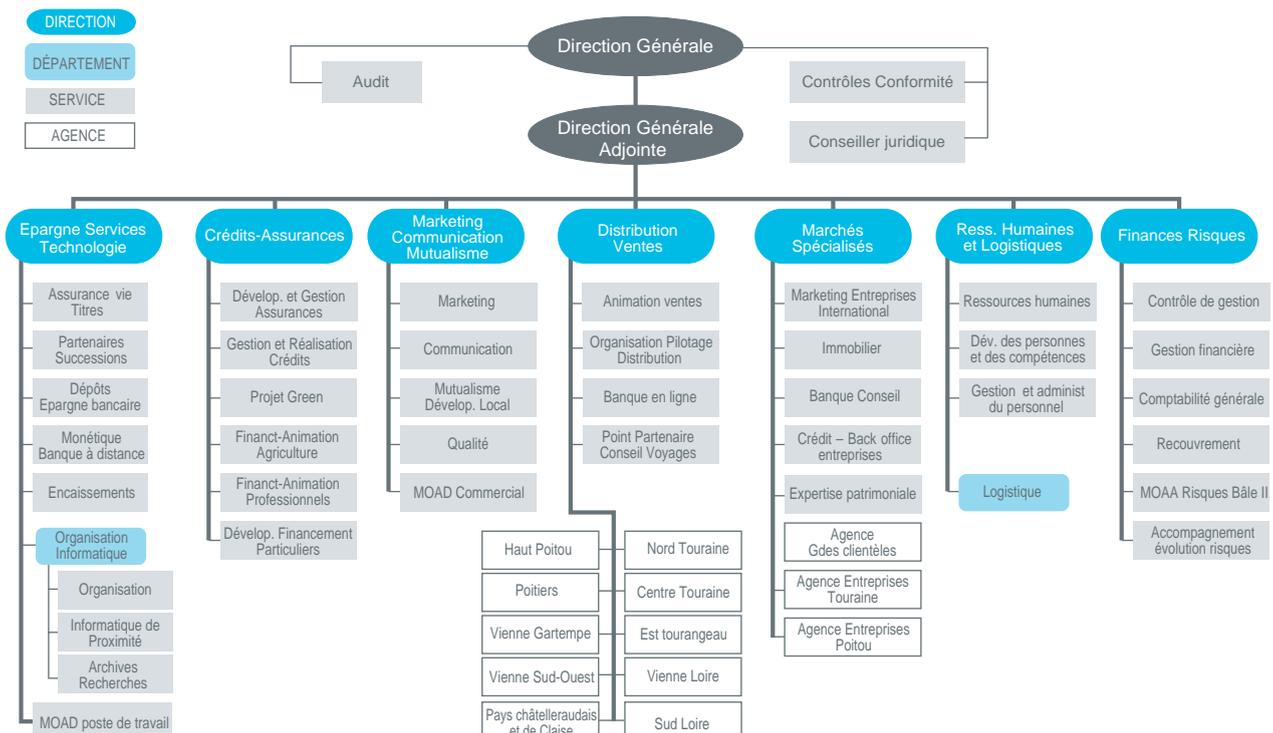
► Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 5,7 millions de sociétaires qui élisent quelque 34 200 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie des Caisses Régionales, sociétés coopératives et banques régionales de plein exercice. Les Caisses Régionales via la SAS Rue La Boétie, contrôlent majoritairement le capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses Régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art 512-20) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Organigramme simplifié de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou



2.3. RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

2.3.1. Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques.

▮ Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses Régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit".

▮ Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses Régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses Régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes successives ont été mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la collecte, partagées entre les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A., sont déterminées par l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- **les avances pour prêts bonifiés** qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : celui-ci verse à Crédit Agricole S.A. une bonification pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts ;
- **les avances pour autres prêts** qui refinancent, à hauteur de 50 %, les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses Régionales sur justification de leurs engagements et ne peuvent être affectées qu'à la réalisation des prêts pour lesquels un accord préalable a été obtenu. Elles sont reversées au fur et à mesure du remboursement des prêts accordés.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses Régionales par Crédit Agricole S.A.

▮ Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses Régionales (dépôts à vue, dépôts à terme et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci au financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

▮ Placement des excédents de fonds propres des Caisses Régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 7 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

▮ Opérations en devises

Crédit Agricole S.A. étant leur intermédiaire auprès de la Banque de France, les Caisses Régionales s'adressent à elle pour leurs opérations de change.

▮ Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Codevi, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses Régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

▮ Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses Régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

▮ Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses Régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses Régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

3. COMPTE DE RESULTAT

	(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32 & 39 et IFRS 4
R1	+ Intérêts et produits assimilés	8.8.1	289 354	276 865
R2	- Intérêts et charges assimilées	8.8.1	-164 292	-148 360
R3	+ Commissions (produits)	8.8.2	111 387	100 805
R4	- Commissions (charges)	8.8.2	-12 580	-12 258
R5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	8.8.3	157	
R6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	8.8.4	23 581	
RA	Résultat sur opérations financières			29 339
RB	Marge brute des sociétés d'assurance			
R7	+ Produits des autres activités	8.8.5	19 066	18 674
R8	- Charges des autres activités	8.8.5	-1 141	-1 369
R9	PRODUIT NET BANCAIRE	8.9.2	265 532	263 696
R10	- Charges générales d'exploitation	8.8.6	-149 434	-141 978
R11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	8.8.7	-8 993	-8 947
R12	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		107 105	112 771
R13	- Coût du risque	8.8.8	-8 295	-9 926
R14	RESULTAT D'EXPLOITATION		98 810	102 845
R15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
R16	+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	8.8.9	279	-956
R16.5	- Coûts liés au rapprochement			
R17	- Variations de valeur des écarts d'acquisition			
R18	RESULTAT AVANT IMPOT		99 089	101 889
R19	- Impôts sur les bénéfices	8.8.10	-32 136	-33 547
R20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
R21	RESULTAT NET		66 953	68 342
R22	Intérêts minoritaires			
R23	RESULTAT NET – PART DU GROUPE		66 953	68 342
R24	Résultat par action			
R25	Résultat dilué par action			

4. BILAN ACTIF

	ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32 & 39 et IFRS 4
A1	CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P	8.10.1	80 148	71 727
A2	ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	8.10.2	102	
A3	INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		20 632	
A4	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	8.10.4	854 421	
A5	PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8.6.3-8.10.5.1-8.13	237 467	260 830
A6	PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	8.6.1-8.6.3-8.10.5.2- 8.13	5 438 852	4 850 019
AA	PORTEFEUILLES TITRES	8.10.8		703 764
A7	ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		-20 690	
A8	ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	8.10.9-8.13	163 535	
A9	ACTIFS D'IMPOTS COURANTS			
A10	ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	8.10.11	19 082	26 470
A11	COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	8.10.12	186 840	104 480
A12	ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
AB	PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE			
A13	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUI- VALENCE			
A14	IMMEUBLES DE PLACEMENT	8.10.14-8.13	83	220
A15	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.10.15	48 065	47 344
A16	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		696	892
A17	ECARTS D'ACQUISITION			
TOTAL DE L'ACTIF			7 029 233	6 065 746

5. BILAN PASSIF

	PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32 & 39 et IFRS 4
P1	BANQUES CENTRALES, CCP			
P2	PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT			
P3	INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE			
P4	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8.6.3-8.10.7.1-8.13	4 151 608	3 635 838
P5	DETTES ENVERS LA CLIENTELE	8.6.1-8.6.3-8.10.7.2- 8.13	1 520 509	1 355 906
P6	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	8.13	9 648	8 053
P7	ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX			
P8	PASSIFS D'IMPOTS COURANTS		36 586	452
P9	PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	8.10.11	3 274	5 669
P10	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	8.10.12	103 474	130 408
P11	DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
P12	PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			
P13	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8.10.16	29 664	34 922
P14	DETTES SUBORDONNEES	8.6.21-8.6.3-8.10.10- 8.13	28 070	28 072
P15	CAPITAUX PROPRES			
P16	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 146 400	866 424
P17	CAPITAL ET RESERVES LIEES		355 466	352 390
P18	RESERVES CONSOLIDEES		489 386	445 692
P19	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES	8.10.4	234 595	
P20	RESULTAT DE L'EXERCICE		66 953	68 342
P21	INTERETS MINORITAIRES			2
TOTAL DU PASSIF			7 029 233	6 065 746

6. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto- détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2003	143 223	205 696		375 717				62 789	787 425		787 425
Normes françaises											
Changement de méthodes comptables											
Incidence de l'adoption des normes IFRS (hors 32 & 39 et IFRS 4)				14 749							
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2004	143 223	205 696	0	390 466	0	0	0	62 789	802 174		802 174
Augmentation de capital	3 471										
Variation des titres auto-détenus											
Variation des réserves de réestimation											
Dividendes versés en 2004				-11 614							
Dividendes reçus des CR et filiales											
Résultat au 31/12/2003				62 789				68 342			
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires											
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence											
restructuration des lignes métier du groupe											
Variation de l'écart de conversion											
Autres variations				4 051							
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes 32 & 39 et IFRS 4)	146 694	205 696	0	445 692	0	0	0	68 342	866 424		866 424
Changement de méthodes comptables											
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32,39 & IFRS 4)				180 269							
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005	146 694	205 696	0	625 961	0	0	0	68 342	1 046 693		1 046 693
Augmentation de capital	3 076										
Variation des titres auto détenus											
Emission d'actions de préférence											
Dividendes versés en 2005				-12 223							
Dividendes reçus des CR et filiales											
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)											
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)											
Résultat au 31/12/2004				56 119				66 953			
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires											
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence											
Variation de l'écart de conversion											
Autres variations				-202		54 326					
Capitaux propres au 31 décembre 2005	149 770	205 696	0	669 655	0	54 326	0	66 953	1 146 400		1 146 400

⁽¹⁾ Comprend les primes d'émission et la réserve légale de la société mère.

Les notes détaillant les incidences des normes IAS/IFRS au 01/01/2004 et au 01/01/2005 sont présentées dans le chapitre "Impacts de la conversion aux normes IAS/IFRS".

7. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie

pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32 & 39 et IFRS 4
Résultat avant impôts	99 089	101 889
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 240	5 724
+ Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions	6 693	- 8 427
+/- Dépréciations durables		- 1 430
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1 571	276
+/- (Produits)/charges des activités de financement	1 639	1 666
+/- Autres mouvements	5 554	3 396
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	20 697	1 205
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	671 382	183 372
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 429 656	- 359 345
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 699	2 299
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs disponibles à la vente	- 28 918	- 37 760
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs détenus à échéance	- 36 921	- 28 975
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des immeubles de placement		72
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 112 921	42 140
- Impôts versés	- 553	- 32 891
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	64 112	- 231 088
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	183 898	- 127 994
+/- Flux liés aux participations	- 16 868	- 3 765
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 7 199	- 7 215
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 24 067	- 10 980
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 9 147	- 8 140
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		- 368
- Dettes rattachées sur dettes subordonnées		- 4
- Charges d'intérêts	- 1 639	- 1 666
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	- 10 786	- 10 178
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	149 045	- 149 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 122 811	26 341
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	71 727	71 758
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 194 538	- 45 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	26 234	- 122 811
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	80 148	71 758
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 53 914	- 194 538
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	149 045	- 149 152

8. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

8.1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

8.1.1. Règles spécifiques de première application (IFRS 1)

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Par principe, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par le Groupe Crédit Agricole concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

- Regroupements d'entreprises : le Groupe Crédit Agricole conserve le traitement appliqué dans les comptes publiés conformément aux normes françaises, aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004. Les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation.
- Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût.
Le Groupe Crédit Agricole a choisi de ne pas réévaluer ses immobilisations.
- Avantages au personnel : l'option permettant la constatation immédiate des écarts actuariels n'a pas été retenue par le Groupe Crédit Agricole.
- Ecart de conversion cumulés : Crédit Agricole a choisi de considérer qu'à la date de transition, le montant cumulé des écarts de conversion est nul pour toutes ses activités à l'étranger. En conséquence, seuls les écarts de conversion postérieurs à la date de transition, qui seront classés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21, seront pris en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieur des activités concernées.
- Instruments financiers hybrides : Dans le cas d'émissions d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité peut ne pas identifier séparément les valeurs d'origine des deux composants si la partie dette est nulle à la date de transition. Le Groupe Crédit Agricole a retenu cette option, qui n'a pas de conséquence significative sur le bilan d'ouverture.
- Actifs et passifs de filiales, d'entreprises associées et de coentreprises : ces dispositions traitent des impacts de la date de transition aux IFRS au sein d'un groupe, pour le cas où une filiale adopte les IFRS, soit antérieurement, soit postérieurement, à la date d'adoption choisie par la maison-

mère. Au sein du Groupe Crédit Agricole, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter du 01/01/2005.

- Désignation d'instruments financiers précédemment comptabilisés (dans un autre référentiel) : une entité présentant ses premiers états financiers IFRS est autorisée, au début de sa première période de publication IFRS, à désigner à cette même date, à la juste valeur tout actif ou passif financier qui remplit les conditions d'une telle désignation conformément aux dispositions de la norme IAS 39 amendée. Le Groupe Crédit Agricole applique cette exception prévue par l'IFRS 1.
- Plans d'attributions d'options sur actions : un premier adoptant peut, sans y être tenu, appliquer la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres attribués au plus tard le 7 novembre 2002 ou, attribués postérieurement à cette date, s'ils ont été acquis avant le 1^{er} janvier 2005. Compte tenu de leur date d'attribution, le Groupe Crédit Agricole applique la norme IFRS 2 à l'ensemble des ses plans en vigueur à la date de transition.
- Contrats d'assurance : un premier adoptant peut appliquer antérieurement au 1^{er} janvier 2005 les dispositions transitoires de la norme IFRS 4. Le Groupe Crédit Agricole n'a pas retenu cette option et applique la norme IFRS 4 à compter du 1^{er} janvier 2005.
- Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle : le Groupe Crédit Agricole n'a pas choisi d'appliquer rétrospectivement au 1^{er} janvier 2005 la norme IFRS 5 l'interprétation IFRIC 1 sur la norme IFRS 5.
- Contrats de location simple et de location financière : un premier adoptant peut déterminer si un accord conclu antérieurement et existant à la date de transition aux IFRS contient un contrat de location au sens de la norme IAS17. Ces dispositions transitoires prévues par l'IFRIC 4 n'ont pas été retenues par le Groupe Crédit Agricole.
- Evaluation à la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale : selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Dans le cas contraire, ces marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement. Le Groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer rétroactivement ces dispositions à tous les contrats en cours au 1^{er} janvier 2005.

Précisions sur les impacts qui modifient les capitaux propres à l'ouverture :

- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres non recyclables. Exemple : F.R.B.G. et provisions générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est constitutive de capitaux propres à caractère variable. Exemple : réévaluation à la juste valeur des titres “disponibles à la vente”, valorisation des dérivés en couverture de flux de trésorerie.
- Tout résultat qui aurait dû être différé si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées est constitutive de capitaux propres à caractère amortissable. Exemple : étalement de certaines commissions.

8.1.2. Le traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles et incorporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondant ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur la valeur de ses immobilisations (hors écarts

d'acquisition) lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

8.1.3. Les avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice,
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

8.1.3.1. Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou provisionne l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

A ce titre, les engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont couverts par un fonds constitué auprès d'un assureur, la société PREDICA.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Le Groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

8.1.3.2. Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés “employeurs”. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

8.1.4. Les instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers annuels 2005 selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur. Il est toutefois précisé que le Groupe Crédit Agricole n'a pas utilisé l'option de juste valeur sur ses passifs financiers au 31 décembre 2005.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché "observables".

8.1.4.1. Les titres

8.1.4.1.1. Classification des titres à l'actif

Ceux-ci sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option.
- Actifs financiers disponibles à la vente.
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.
- Prêts et créances.

8.1.4.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de provisions pour dépréciation.

8.1.4.1.1.2. Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux que la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a désignés comme des actifs disponibles à la vente,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins, des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

8.1.4.1.1.3. Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

8.1.4.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en "Disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont extournées et constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

8.1.4.1.2. Evaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Disponibles à la vente".

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. A défaut, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou utilise des techniques de valorisation reconnues en se référant notamment à des transactions récentes.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "titres disponibles à la vente". Toutefois, une information est fournie en annexe.

8.1.4.1.3. Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par

l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Sauf exception, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou considère qu'une baisse significative ou durable est présumée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

8.1.4.1.4. Date d'enregistrement

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans la catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

8.1.4.1.5. Titres au passif (IAS 32)

8.1.4.1.5.1. Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses Régionales et des Caisses Locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

8.1.4.1.5.2. Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

8.1.4.2. L'activité de crédit

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses Régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses Régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. A ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de provision sur les avances aux Caisses Régionales.

En complément aux éléments d'information requis par les normes IAS, le Groupe Crédit Agricole a maintenu les informations antérieurement requises par le règlement CRC 2005-03 modifiant le règlement CRC 2002-03, applicable aux comptes individuels.

Ainsi, le Groupe Crédit Agricole distingue, parmi ses créances dépréciées au sens des normes internationales, les créances douteuses compromises, les créances douteuses non compromises et les créances restructurées pour cause de défaillance du client.

Créances dépréciées :

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Parmi les créances dépréciées sur base individuelle la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou distingue les créances douteuses, elles-mêmes réparties en créances douteuses compromises et non compromises.

Créances douteuses :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Provisionnement du risque de crédit sur base individuelle
Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou par voie de provision. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou constitue les provisions correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Traitement des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêts.

Provisionnement du risque de crédit sur base collective

Par ailleurs, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a également constaté à l'actif de son bilan des provisions sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques précis pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux et faisant l'objet d'une dégradation depuis leur octroi.

8.1.4.3. Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence pré-défini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

8.1.4.4. Les passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables. Il est toutefois précisé que le Groupe Crédit Agricole n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

8.1.4.5. Les produits de la collecte

Compte tenu des caractéristiques des produits de collecte dans le Groupe Crédit Agricole S.A., ils sont comptabilisés dans la catégorie des "Autres passifs".

L'évaluation initiale est donc faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu de cas échéant à une provision telle que détaillée au § 8.1.6.

8.1.4.6. Les instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un instrument financier.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers.

Dans le cadre d'une intention de gestion de microcouverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les intérêts courus du dérivé sont enregistrés en résultat symétriquement aux opérations couvertes.

Dans le cadre d'une intention de gestion de macrocouverture (c'est-à-dire la couverture d'un groupe d'actifs ou de passifs présentant la même exposition aux risques désignée comme étant couverte), le Groupe a privilégié une documentation de ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité des relations de macrocouverture se fait par le biais d'échéanciers établis en encours moyen. Par ailleurs, la mesure de l'efficacité des relations de couverture doit se faire au travers de tests prospectifs et rétrospectifs.

Suivant qu'une relation de macrocouverture de flux de trésorerie ou de Juste Valeur a été documentée, l'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la microcouverture. Toutefois, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie pour les relations de macrocouverture, une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'Union Européenne.

Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Prise en compte des marges à l'origine sur les instruments financiers structurés

Selon la norme IAS 39, la constatation dès l'origine en résultat des marges sur les produits structurés et sur les instruments financiers complexes n'est possible qu'à la condition que ces instruments financiers puissent être évalués de manière fiable dès leur initiation. Cette condition est respectée lorsque ces instruments sont évalués en fonction de cours constatés sur un marché actif, ou en fonction de modèles internes "standards" utilisant des données de marché "observables". Dans le cas contraire ces marges sont constatées au bilan et reprises en résultat par étalement. Lorsque les données de marché deviennent "observables" et que les modèles deviennent "standards", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Le Groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer ces dispositions en retraçant de façon rétroactive tous les contrats en stock au 1^{er} janvier 2005. Cette décision n'a pas eu d'impact sur le résultat de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

8.1.4.7. Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières répondent à la définition d'un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces garanties financières, en application de la norme IFRS 4, demeurent évaluées conformément aux normes françaises, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Ces garanties font donc l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

8.1.4.8. Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration, sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires finaux, et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont

transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

8.1.5. Les impôts différés (IAS 12)

Cette norme impose la comptabilisation d'impôts différés sur l'ensemble des différences temporaires observées entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

8.1.6. Les provisions pour risques et charges (IAS 37,19)

Le Groupe Crédit Agricole S.A. a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou a constitué des provisions pour risques et charges qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

8.1.7. Les contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - . l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - . la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - . la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit.

Dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

8.1.8. Les opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

8.2. LES PRINCIPES ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28, 31)

8.2.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application de ces principes généraux, tels que définis par les normes IAS 27, IAS 28 (participations dans les entreprises associées) et IAS 31 (participations dans les coentreprises), le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

En particulier, le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- Le total du bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.

8.2.2. La consolidation des Caisses Régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses Locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses Locales en Caisses Régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou et des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

8.2.3. Les notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou, détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte les OPCVM dédiés sont consolidés.

Les exclusions du périmètre de consolidation

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés. Ceux-ci sont évalués à la juste valeur par résultat.

Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

8.2.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- L'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable ou pour les entités sous contrôle conjoint. Lorsqu'une entité sous contrôle conjoint est mise en équivalence, l'information est communiquée en annexe.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

8.2.5. Retraitements et éliminations

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées. Toutefois, les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

8.3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers au 31 décembre 2005 exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les résultats réels peuvent être influencés par de nombreux facteurs, notamment :

- ▶ les activités des marchés nationaux et internationaux,
 - ▶ les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
 - ▶ la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
 - ▶ les modifications de la réglementation ou de la législation.
- Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

► Instruments financiers évalués à leur juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera retenue.

► Régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

► Les moins-values durables

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être ame-

née à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme...) qui peuvent soit évoluer, soit se révéler inexacts lors des exercices ultérieurs.

► Provisions pour créances irrécouvrables

La valeur du poste "Prêts et créances" est ajustée par une provision relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non recouvrement de ces créances est avéré.

L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la provision.

Une provision collective sur encours sain est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la direction.

► Provisions pour risques et charges

L'évaluation d'autres provisions pour risques et charges peuvent également faire l'objet d'estimations. Il en est ainsi de la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la direction.

► Constatation d'actif d'impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

8.4. IMPACTS DE LA CONVERSION AUX NORMES IAS / IFRS

8.4.1. Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31/12/2004 (hors normes IAS 32, 39 et IFRS 4)

Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31/12/2004 (hors normes IAS 32, 39 et IFRS 4)

en K€	Normes Françaises 31/12/2004	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/12/2004 (hors IAS 32, 39 et IFRS 4)
PRODUIT NET BANCAIRE	263 074	0	622	263 696
Charges générales d'exploitation (-)	-135 459	-6 519		-141 978
Dot/Rep sur amortissement et provisions des Immos d'exploitation (+/-)	-8 947			-8 947
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	118 668	-6 519	622	112 771
Coût du risque (-)	-9 926			-9 926
RESULTAT D'EXPLOITATION	108 742	-6 519	622	102 845
Quote-part des résultats nets des entreprises mises en équivalence (+/-)				0
Gains ou pertes sur autres actifs (+/-)	-334		-622	-956
Coûts liés au rapprochement				0
Résultat exceptionnel	-6 519	6 519		0
Variation de valeur des écarts d'acquisition				0
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux				0
RESULTAT AVANT IMPOTS	101 889	0	0	101 889
Impôt sur le résultat	-33 891		344	-33 547
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	67 998	0	344	68 342
Intérêts minoritaires (+/-)				0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	67 998	0	344	68 342

Les reclassements effectués concernent le résultat exceptionnel et l'impôt différé sur les F.R.B.G.

8.4.2. Impacts sur les Capitaux propres part du Groupe hors normes IAS 32, 39 & IFRS 4 au 1^{er} janvier 2004

Impacts sur les Capitaux propres part du Groupe hors normes IAS 32, 39 & IFRS 4 au 01/01/04

Impacts nets d'impôts en K€

Impacts sur Capitaux Propres Non Recyclables	14 749
F.R.B.G. & Provisions pour risques et charges (IAS 30, 37)	6 516
Badwill et Goodwill (IFRS 3)	0
Impôts différés (IAS 12)	8 233
Actions Propres (IFRS 2)	0
Subventions (IAS 20)	0
Autres	0
Impacts sur Capitaux Propres Variables	0
Impacts sur Capitaux Propres Amortissables	0
Commissions (IAS 18)	0
Autres impacts	0
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts IAS/IFRS hors normes 32, 39 & IFRS 4 au 01/01/04	14 749

8.4.3. Impacts sur les capitaux propres part du Groupe au 1^{er} janvier 2005

Impacts sur les Capitaux propres part du Groupe des normes IAS 32, 39 & IFRS 4 au 01/01/05

Impacts nets d'impôts en K€

Impacts sur Capitaux Propres Non Recyclables	18 267
F.R.B.G. & Provisions pour risques et charges (IAS 39)	6 516
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	1 858
Réévaluation des dérivés (IAS 39)	0
Couverture de juste valeur (IAS 39)	0
Impôts différés (IAS 12)	9 893
Actions propres et stocks options (IFRS 2 - IAS 32)	0
Autres	0
Impacts sur Capitaux Propres Variables	178 469
Titres disponibles à la vente (IAS 39)	178 469
Microcouverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Macrocouverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Impacts sur Capitaux Propres Amortissables	0
Day one profit (IAS 39)	0
Commissions (IAS 39)	0
Provisions sur risque de crédit - Actualisation (IAS 39)	0
Autres impacts	0
Quote part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts IAS/IFRS des normes IAS 32, 39 & IFRS 4 au 01/01/05	196 736

8.4.4. Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005**ACTIF** (en milliers d'euros)

	31/12/2004 Normes françaises	Transition aux normes IAS/IFRS (hors normes IAS 32, 39 et IFRS 4)		31/12/2004 Normes IAS/IFRS Hors IAS 32, 39 et IFRS 4	Transition aux normes IAS/IFRS (des normes IAS 32, 39 et IFRS 4)		01/01/2005 référentiel IAS/IFRS y compris IAS 32-39 et IFRS 4
		Reclassements IFRS	Impacts IFRS		Reclassements IFRS	Impacts IFRS	
		Caisses, Banques centrales, CCP	71 727				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				0			0
Instruments dérivés de couverture				0	31	33 651	33 682
Actifs financiers disponibles à la vente				0	316 394	173 533	489 927
Prêts et créances sur établissements de crédit	260 830			260 830	265 892		526 722
- dont opérations internes au Crédit agricole				0			0
Prêts et créances sur la clientèle	4 850 019			4 850 019	-5 059		4 844 960
- dont opérations de Crédit-Bail internes au Crédit agricole				0			0
Portefeuille Titres	445 032			445 032	-445 032		0
- Effets publics et valeurs assimilées				0			0
- Opérations sur titres				0			0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				0		-33 651	-33 651
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				0	125 836		125 836
Actifs d'impôts courant				0			0
Actifs d'impôts différés		26 126	344	26 470		-9 145	17 325
Actifs non courants destinés à être cédés				0			0
Placement des entreprises d'assurance				0			0
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	258 732			258 732	-258 732		0
Titres mis en équivalence				0			0
Immeubles de placement		220		220			220
Immobilisations corporelles et incorporelles	48 456	-220		48 236			48 236
Ecarts d'acquisition				0			0
Comptes de régularisation et actifs divers	116 834	-12 354		104 480	-31		104 449
TOTAL	6 051 630	13 772	344	6 065 746	-701	164 388	6 229 433

PASSIF (en milliers d'euros)

	31/12/2004 Normes françaises	Transition aux normes IAS/IFRS (hors normes IAS 32, 39 et IFRS 4)		31/12/2004 Normes IAS/IFRS Hors IAS 32, 39 et IFRS 4	Transition aux normes IAS/IFRS (des normes IAS 32, 39 et IFRS 4)		01/01/2005 référentiel IAS/IFRS y compris IAS 32-39 et IFRS 4
		Reclassements IFRS	Impacts IFRS		Reclassements IFRS	Impacts IFRS	
		Caisses, Banques centrales, CCP					
Passifs à la juste valeur par résultat							0
Instruments dérivés de couverture							0
Dettes envers les établissements de crédit	3 635 838			3 635 838			3 635 838
- dont opérations internes au Crédit agricole				0			0
Comptes créditeurs de la clientèle	1 359 800	-3 894		1 355 906			1 355 906
Dettes représentées par un titre	8 053			8 053			8 053
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0
Passifs d'impôt courant		452		452			452
Passifs d'impôt différé		5 669		5 669			5 669
Comptes de régularisation et passifs divers	127 096	3 312		130 408			130 408
Provisions techniques des contrats d'assurance				0			0
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				0			0
Provisions pour risque et charges	18 854	16 068		34 922		-9 365	25 557
Dettes subordonnées	28 072			28 072			28 072
Fonds pour risques bancaires généraux	29 801	-29 801		0			0
Capitaux propres part du Groupe	844 114			859 207			1 039 476
*résultat de la période	67 998		344	68 342		-902	67 440
*réserves consolidées	423 726	21 966		445 692	-701	174 655	619 646
Intérêts minoritaires	2			2			2
TOTAL	6 051 630	13 772	344	6 065 746	-701	164 388	6 229 433

8.5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

8.5.1. Evolutions du périmètre

8.5.1.1. Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2005

NEANT

8.5.1.2. Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2005

Intégré dans le périmètre de consolidation en 2004, le Fonds Dédié Touraine Poitou Rendement a été liquidé en 2005 et est donc sorti de ce périmètre.

8.5.1.3. Changement de dénomination sociale

NEANT

8.5.1.4. Changement de mode de consolidation

NEANT

8.5.2. Regroupements d'entreprises au cours de l'exercice

NEANT

8.5.3. Participations

8.5.3.1. Participations dans les entreprises mises en équivalence

NEANT

8.5.3.2. Les fonds dédiés

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou ayant décidé de conserver le fonds dédié Touraine Poitou Rendement, celui-ci a été consolidé le 31 décembre 2004.

Durant l'exercice 2005 ce fonds a été totalement liquidité, il a dégagé une plus-value dans les comptes sociaux de 7.656 milliers d'euros.

L'impact dans les comptes consolidés est de -4 366 milliers d'euros.

Fonds dédiés (en milliers d'euros)

Nom	31 décembre 2005		31 décembre 2004	
	V. Achat	Plus-Value	V. Achat	Plus-Value
Force Touraine Poitou – Indocam	0	0	0	0
TP Rendement - BFT	0	0	31.228	6.708

8.5.3.3. Les participations non consolidées

Détail des participations non consolidées :

En K €	31.12.2005		31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
TOUFFENET CARNOT	817	99,99	817	99,99
SACAM PROGICA	153	2,10		
CEDICAM	167	1,16	167	1,16
SACAM MACHINISME	88	2,89	87	2,89
SAS RUE DE LA BOETIE	436 732	2,36	216 038	2,27
SEGUR	5	2,26	1	2,26
MIROMESNIL	5	2,26	1	2,26
RADIAN	31	1,79	31	1,79
COURCELLES	3	2,25	3	2,25
SACAM DEVELOPPEMENT	18 968	2,47	18 884	2,47
SACAM	1 781	2,81	172	2,81
SACAM PARTICIPATIONS	5	1,89	5	1,89
SACAM ASSURANCE CAUTION	273	2,18	195	5,04
VAUBAN FINANCES	530	2,86	530	2,86
ATTICA	117	1,64	117	1,68
CA TITRES	1 018	1,75	291	1,75
CREATION CROISSANCE CENTRE	90	8,58	90	8,58
GICAB EQUIPEMENTS	2	25,00	2	25
FDER SOFIPAR AZ 86 VIENNE	1	99,00	1	99
POITOU CHARENTES EXPANSION	69	0,84	69	0,84
SOFIPAR PANNIER 7 K	110	10,00	110	10
VIENNE RURALE	2	12,50	2	12,5
SAFER POITOU CHARENTES	65	5,73	65	5,73
G-START	3	2,25	3	2,25
SAFER DU CENTRE	53	5,84	53	5,84
COSTEL	1	0,03	1	0,03
TOURAIN POINT AFFAIRES	2	0,00	3	0,00
SEMIVIT	12	1,53	12	1,53
VINCI			1	0,05
SEMEVAL	2	0,20	2	0,2
CENTRE LOIRE	293	26,60	293	26,6
CONSEIL VOYAGES TOURS	73	100,00	73	100
SALVA	28	11,39	28	11,39
EDWARDS HOLDING	2 277	100,00	2 277	100
PARTENAIRES	130	3,48	1	3,48
SACAM SANTEFFI	91	2,11	91	2,11
FORINTER	254	0,56		
TLJ	31	1,29	21	1,26
SACAM PLEIN CHAMP	45	1,75	59	2,23
SACAM FIRECA	1 105	2,17	1 154	2,17
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	131	1,18	131	1,18
SERGIES	190	4,00	95	4
IMMOBILIERE PIERRE ET VICTOIRE	100	1,37		
CA TRANSACTION			3	2,03
SOLYMATIC			16	6,99
DIVERS TITRES	1 697			
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	467 550		241 995	

⁽¹⁾ Dont 5.066 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

8.5.3.4. Les écarts d'acquisition

NEANT

8.6. LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est assurée par la direction Financière et Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

8.6.1. Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A.

garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, une Caisse Régionale présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A.

Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse Régionale (en général à 50 %).

La Caisse Régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris.

En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Au 31 décembre 2005, les engagements de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou s'élèvent à 104.052 milliers d'euros et font l'objet d'une garantie Foncaris pour 47.021 milliers d'euros.

Les tableaux ci-après présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon diverses concentrations de risques.

Concentrations par agents économiques**Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique**

En K €	31.12.2005						31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4					
	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total	Encours bruts	dont Encours douteux	provisions / encours douteux	dont Encours douteux compromis	Provisions / encours douteux compromis	Total
Etat, Administrations et collectivités publiques	523 523			10	10	523 513	478 718	10		10	10	478 708
Institutions financières	5 182					5 182	6	1	1			5
Particuliers et professionnels	4 021 649	47 768	31 487	53 487	36 147	3 954 015	3 603 490	127 890	30 291	74 151	53 151	3 520 048
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	963 536	9 248	5 951	25 002	21 278	936 307	872 008	41 116	9 715	25 883	21 886	840 407
Collectivités publiques												
Autres agents économiques	16 220	193	135	48	16	16 069	11 200	449	322	56	27	10 851
Total	5 530 110	57 209	37 573	78 547	57 451	5 435 086	4 965 422	169 466	40 329	100 100	75 074	4 850 019
Créances rattachées nettes						26 947						
Provisions collectives						-23 201						
Valeurs nettes au bilan						5 438 832						4 850 019

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Particuliers et autres professionnels	449 878	634 682
Agriculteurs	23 916	21 820
Sociétés financières		
Entreprises	100 562	70 887
Collectivités publiques	74 174	54 743
Autres agents économiques	210 902	10 942
Total	859 432	793 074
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Particuliers et autres professionnels	25 443	22 449
Sociétés financières	21 517	15 443
Entreprises	58 913	52 591
Collectivités publiques	4 473	1 891
Autres agents économiques	13 094	12 746
Total	123 440	105 120

Dettes envers la clientèle par agent économique

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Etat, Administrations et collectivités publiques	5 089	1 844
Institutions financières	1 466	510
Particuliers et professionnels	1 260 177	1 116 436
Entreprises (y compris les assurances) et autres agents économiques	253 553	236 887
Total	1 520 285	1 355 677
Dettes rattachées	224	229
Valeur au bilan	1 520 509	1 355 906

Concentrations par zone géographique

L'activité de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est essentiellement exercée en France.

8.6.2. Risque de marchés

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'atteint pas le seuil d'assujettissement à la réglementation relative à la

surveillance des risques de marché. Elle fixe des limites par contrepartie par marché et par ligne. Elle simule des scénarios dits "catastrophes" pour mesurer les risques de son portefeuille d'excédents de fonds propres, confronté à des évolutions très défavorables des marchés financiers.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou mesure trimestriellement son exposition au risque de taux. Un tableau de bord est élaboré et présenté pour contrôle au Comité Financier trimestriellement. Une présentation est également faite au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

8.6.2.1. Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie

futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

En K €	31.12.2005			31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR						
. Taux fixe		27 467		27 467		
. Taux variable						
Autres devises de l'UE						
. Taux fixe						
. Taux variable						
USD						
. Taux fixe						
. Taux variable						
JPY						
. Taux fixe						
. Taux variable						
Autres devises						
. Taux fixe						
. Taux variable						
Total	0	0	0	0	0	0
. Taux fixe	0	27 467	0	27 467	0	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle

En K €	31.12.2005						Total Encours notionnel
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	104 765	614 406	312 822	1 031 993
. Futures							
. FRA							
. Swaps de taux d'intérêts				104 765	612 395	312 822	1 029 982
. Options de taux							
. Caps-floors-collars					2 011		2 011
. Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or :	0	0	0	295 812	0	0	295 812
. Opérations fermes de change				44 772			44 772
. Options de change				251 040			251 040
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers							
. Dérivés sur métaux précieux							
. Dérivés sur produits de base							
. Dérivés de crédits							
. Autres							
Sous-total	0	0	0	400 577	614 406	312 822	1 327 805
. Opérations de change à terme							
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	400 577	614 406	312 822	1 327 805

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.
NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

Opérations sur instruments financiers à terme : analyse par durée résiduelle

En K €	31.12.2004 Hors normes 32-39 et IFRS 4						Total Encours notionnel
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	137 707	614 903	138 331	890 941
. Futures							
. FRA							
. Swaps de taux d'intérêts				137 647	611 764	138 331	887 742
. Options de taux							
. Caps-floors-collars				60	3 139		3 199
. Autres instruments conditionnels							
Instruments de devises et or :	0	0	0	159 584	0	0	159 584
. Opérations fermes de change							0
. Options de change				159 584			159 584
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers							
. Dérivés sur métaux précieux							
. Dérivés sur produits de base							
. Dérivés de crédits							
. Autres							
Sous-total	0	0	0	297 291	614 903	138 331	1 050 525
. Opérations de change à terme							
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	297 291	614 903	138 331	1 050 525

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.
NB : Les montants ventilés sont établis à partir des engagements notionnels sur instruments financiers à terme.

8.6.2.2. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

En K €	31.12.2005		31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	7 023 513	7 023 513	6 056 677	6 056 417
Autres devises de l'UE	157	157	521	522
CHF			2	
USD	5 414	5 414	8 418	8 684
JPY				
Autres devises	149	149	128	123
Total bilan	7 029 233	7 029 233	6 065 746	6 065 746

8.6.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

En K €	31.12.2005					31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	75 084	42 228	7 134	110 366	234 812	36 861	41 142	33 666	145 687	257 356
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit-Bail)	639 777	1 030 749	1 844 016	2 015 568	5 530 110	558 667	947 337	1 713 704	1 698 395	4 918 103
Total	714 861	1 072 977	1 851 150	2 125 934	5 764 922	595 528	988 479	1 747 370	1 844 082	5 175 459
Créances rattachées					52 030					50 795
Provisions					-140 633					-115 404
Valeurs nettes au bilan					5 676 319					5 110 850

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

En K €	31.12.2005					31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au CA)	2 548 541	905 057	475 494	210 981	4 140 073	790 554	842 533	1 092 260	889 730	3 615 077
Dettes envers la clientèle	1 501 294	15 397	3 351	243	1 520 285	1 366 102	3 123	3 053	207	1 372 485
Total	4 049 835	920 454	478 845	211 224	5 660 358	2 156 656	845 656	1 095 313	889 937	4 987 562
Dettes Rattachées					11 759					4 182
Valeur au bilan					5 672 117					4 991 744

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En K €	31.12.2005				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	113				113
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	8 648	865			9 513
. Émis en France					
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	8 761	865	0	0	9 626
Dettes rattachées					22
Valeur au bilan					9 648
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		15 245	12 222		27 467
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	15 245	12 222	0	27 467
Dettes rattachées					603
Valeur au bilan					28 070

En K €	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	245				245
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	6 405	1 396			7 801
. Émis en France					
. Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	6 650	1 396	0	0	8 046
Dettes rattachées					7
Valeur au bilan					8 053
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée			27 467		27 467
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	2				2
Titres et emprunts participatifs					0
Total	2	0	27 467	0	27 469
Dettes rattachées					603
Valeur au bilan					28 072

8.6.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Instruments dérivés de couverture

En K €	31.12.2005		31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	20 632	0	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	20 690		
Instruments dérivés de cours de change	-58		
Instruments dérivés sur actions et indices			
Autres instruments dérivés			
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	0	0	
Instruments dérivés de taux d'intérêt			
Instruments dérivés de cours de change			
Instruments dérivés sur actions et indices			
Autres instruments dérivés			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	20 632	0	

En K €	31.12.2005		31/12/2004 Hors 32-39 et IFRS 4
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE			
– Microcouverture			
dont couverture de juste valeur	-58		
dont couverture de flux de trésorerie			
dont couverture d'investissements nets à l'étranger			
– Couverture en taux de portefeuille (macrocouverture de juste valeur)	20 690		
– Couverture en taux de portefeuille (macrocouverture de flux trésorerie)			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	20 632	0	

8.7. AUTRES RISQUES

Les risques décrits ci-dessous font l'objet d'une évaluation et sont comptabilisés au passif du bilan dans la rubrique "Provisions pour risques et charges".

8.7.1. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels "EUROPA" a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses Régionales et de leurs filiales, permettant ainsi de recenser et de qualifier les risques opérationnels avérés et potentiels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil "OLIMPIA" qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et uniquement rétrospective permet de mesurer les fréquences des incidents ainsi que leurs impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel, d'en analyser l'évolution et les composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices ou de politique de couverture via la mise en place de polices d'assurance.

8.7.2. Risques juridiques

Au 31 décembre 2005, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou.

Dépendances éventuelles : la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

8.7.3. Assurances et couverture des risques

Présentation des assurances souscrites par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou auprès de la CAMCA

Globale de banque :

Cette assurance garantit :

Les détournement et escroquerie constituant l'un des délits réprimés par le code pénal ou texte légal étranger équivalent, commis par un ou plusieurs préposés de l'assuré ou tout acte délictueux commis par un tiers.

Les compartiments loués par les clients suite à une effraction dans les locaux de l'assuré ou de violences à l'intérieur des locaux de l'assuré ou de dégâts des eaux, incendie explosion. Les vols et destruction de valeurs appartenant ou confiées à l'assuré ou appartenant à des clients, ou appartenant aux préposés de l'assuré ou appartenant à l'assuré déposées dans un "point vert". Sont garanties notamment à ce titre les pertes résultant d'un hold-up, d'un cambriolage, d'un incendie, de dégât des eaux, ou consécutives à une explosion

ou accident automobile. Cette garantie est étendue au profit des sous-traitants qui effectuent le transport des valeurs reconstituables, le transport et/ou le traitement des moyens de paiement scripturaux.

L'utilisation frauduleuse des moyens de paiement, l'indemnisation de ce risque est conditionnée à l'utilisation d'un moyen de paiement non falsifié, non dupliqué, non contrefait, par une personne non habilitée à faire fonctionner le compte du titulaire, à la suite de la perte ou du vol d'un moyen de paiement.

Les matériels de sécurité et immeubles, il s'agit des matériels destinés exclusivement à la surveillance et à la protection des personnes et des biens.

La perte, le vol, la destruction des valeurs expédiées par la Poste ou la société de messagerie express.

Les dommages matériels directs subis suite à une catastrophe naturelle, la garantie ne peut être mise en jeu qu'après publication au journal officiel de la République Française d'un arrêté ministériel ayant constaté l'état de catastrophe naturelle.

Les attentats : émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme ou de sabotage ainsi que les mesures prises à l'occasion de ces événements pour la sauvegarde ou la protection des biens assurés, par une autorité légalement constituée.

La prise en charge du sinistre est soumise à des obligations devant être respectées par l'assuré notamment, obligation de porter plainte, de déclarer le sinistre dans les délais déterminés.

L'audit conduit sur les assurances de la Caisse Régionale par une consultante spécialisée, extérieur réalisé en novembre 2005 ne relève pas de risque majeur eu égard à cette police d'assurance.

Assurance responsabilité civile professionnelle :

L'objet de cette assurance est de garantir la Caisse Régionale des conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile encourue à l'égard d'autrui dans le cadre de son activité professionnelle définie dans les statuts et garantir la responsabilité civile de ses administrateurs et dirigeants sociaux ainsi que ceux de ses filiales à l'égard d'autrui dans l'exercice de leur mandat pouvant aboutir à une sanction civile à titre personnel, y compris les recours exercés contre les héritiers dans l'hypothèse de dirigeants ayant cessé leurs fonctions.

Le périmètre géographique de cette assurance est le monde entier sauf USA et Canada.

Par dirigeant social il faut entendre : Président, Administrateurs, Directeur, membre du comité des prêts, cadre de direction avec mandat social, dirigeant de fait.

Assurance responsabilité civile Courtage

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires que l'assuré peut encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle ou contractuelle, en raison de ses activités courtage d'assurance, conseil en assurance et conseil en gestion des risques, dès lors que les dommages soient la conséquence d'une faute commise par la Caisse Régionale ou de la perte, vol ou destruction de documents professionnels dont la Caisse Régionale est détentrice.

Cette garantie joue lorsqu'un contentieux concerne l'activité assurance de la Caisse Régionale.

L'étendue de cette garantie concerne la France Métropolitaine, les DOM – TOM et aux pays du marché Commun.

Assurance Responsabilité civile Exploitation

Cette assurance garantit les responsabilités pouvant incomber à la Caisse Régionale en raison des dommages corporels, matériel et immatériels causés à autrui par le fait de l'exploitation de l'entreprise.

Elle garantit notamment les responsabilités imputables à la Caisse Régionale par son propre fait -faute inexcusable, intoxications alimentaires- ou en tant que commettant du fait de ses préposés permanents ou occasionnels et plus généralement de toute personne dont elle serait reconnue responsable.

Assurance Multirisques Bureaux

L'objet de ce contrat vise à indemniser les dommages matériels subis par les biens de la Caisse Régionale et garantir la responsabilité civile en sa qualité de propriétaire ou de bailleur ou de locataire ou de détenteur/dépositaire et garantir la responsabilité civile de la Caisse Régionale à l'égard des voisins et des tiers, plus le remboursement des frais de déblai, frais de déplacements/remplacement, remboursement de la cotisation dommage ouvrage, perte de loyers.

Les biens garantis sont les immeubles, le mobilier de bureau, les matériels et fourniture nécessaires au fonctionnement des immeubles ou à l'activité de la Caisse Régionale.

Les événements garantis sont les incendies, explosion, dommages électriques, dégâts des eaux, bris de glaces, vols et détériorations consécutives.

Lorsque ces garanties jouent, le contrat "Pertes financières" les complète le cas échéant :

- par une indemnisation des pertes financières dues aux

retards et décalages subis après sinistre dans la réalisation des flux de capitaux,

- par une indemnisation des frais supplémentaires consécutifs au sinistre : relogement, continuité de l'exploitation, reconstitution des archives et des médias informés, frais de personnel, frais et honoraires d'expert, dans la limite de 6 % du PNB annuel.

Assurance tous risques machines

L'objet de ce contrat "tous risques machines" prévoit l'indemnisation du préjudice subi par la Caisse Régionale à la suite de pertes matérielles directes ou de dommages matériels concernant :

- les matériels destinés au traitement de l'information,
- les matériels d'alimentation électriques, de protection et de climatisation,
- les automates bancaires et de paiement, le matériel bureautique, les autres machines.

Assurance Individuelle Accident Agression

Cette assurance a pour objet de garantir les accidents résultant des faits d'agression, d'attentat, de hold up causés aux préposés de la Caisse Régionale et à toute personne se trouvant dans un point de vente ou à proximité immédiate.

La garantie s'exerce également à l'occasion d'une prise d'otages des salariés en dehors des horaires de travail.

L'assureur garantit le versement d'un capital décès, d'une indemnité infirmité permanente totale ou partielle et le remboursement des frais médicaux.

8.8. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT**8.8.1. Produits et Charges d'intérêts**

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Sur opérations avec les établissements de crédit	846	790
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 342	15 279
Sur opérations avec la clientèle	226 597	215 277
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	375	505
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 592	5 510
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	34 153	35 263
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	4 449	4 241
Produits d'intérêts	289 354	276 865
Sur opérations avec les établissements de crédit	-80	-47
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-134 727	-125 090
Sur opérations avec la clientèle	-6 953	-712
Actifs financiers disponibles à la vente		-477
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-73	-135
Sur dettes représentées par un titre	-237	-204
Sur dettes subordonnées	-1 639	-1 666
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-20 583	-20 029
Intérêts sur obligations et autres titres à revenus fixes		
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-164 292	-148 360

8.8.2. Commissions nettes

En K €	31.12.2005			31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	878	162	716	270	140	130
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 396	3 869	12 527	13 378	3 883	9 495
Sur opérations avec la clientèle	31 207		31 207	30 511	33	30 478
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	432	5	427	606	5	601
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	5 768	931	4 837	2 705	938	1 767
Prestations de services bancaires et financiers dont :						
* Produits nets de gestion d'OPCVM	2 743	41	2 702	2 565	10	2 555
* Produits nets sur moyens de paiement	26 184	7 441	18 743	26 227	7 167	19 060
* Autres	27 779	131	27 648	24 543	82	24 461
Produits nets des commissions	111 387	12 580	98 807	100 805	12 258	88 547

8.8.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	91	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	75	
Inefficacité des couvertures de Juste Valeur	-9	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	157	

8.8.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	14 594	
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	8 987	
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)		
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 581	

8.8.5. Produits et charges nets des autres activités

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	17 925	17 305
Produits (charges) des autres activités	17 925	17 305

8.8.6. Charges générales d'exploitation

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors normes IAS 32-39 et IFRS 4
Impôts et taxes	4 525	3 676
Services extérieurs	62 404	62 313
Autres frais administratifs	-4 663	
Autres charges	62 266	65 989

8.8.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

En K €	2005	2004
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	8 993	8 947
Dotations aux provisions pour dépréciation		
Total	8 993	8 947

8.8.8. Coût du risque

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Dotations aux provisions	-54 629	-49 312
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-50 726	-45 148
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	-3 903	-4 164
Reprises de provisions	53 009	50 038
Reprise des provisions pour dépréciation des prêts et créances	45 487	46 460
Reprise des provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	7 522	3 578
Variation des provisions	-1 620	726
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-2 746	-3 135
Récupérations sur prêts et créances amorties	2 698	2 292
Autres pertes	-6 627	-9 809
Coût du risque	-8 295	-9 926

8.8.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	279	-956
Plus-values de cession	472	155
Moins-values de cession	-193	-1111
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	279	-956

8.8.10. Impôts

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Charge d'impôt courant	36 687	
Charge d'impôt différé	-68 823	
Charge d'impôt de la période	-32 136	

	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	99 089	34,93%	34 612
Effet des différences permanentes			870
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-2 972
Effet de l'imposition à taux réduit			-374
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		32,43%	32 136

8.9. INFORMATIONS SECTORIELLES

8.9.1. Définition des secteurs d'activité

Du fait de l'organisation interne du Groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires rappelés ci-dessus, les activités de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont rattachées à un seul secteur.

8.9.2. Présentation par pôles d'activité

Compte tenu de la définition des secteurs d'activité retenus, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou présente son activité dans le secteur "Banque de proximité en France".

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2005

(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	125.062	98.807		17.925	241.794
2 Gestion pour compte propre et divers			23.738		23.738
TOTAUX	125.062	98.807	23.738	17.925	265.532

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	128.505	88.547		17.305	234.357
2 Gestion pour compte propre et divers			29.339		29.339
TOTAUX	128.505	88.547	29.339	17.305	263.696

8.10. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

8.10.1. Caisse, Banques centrales, CCP

	31/12/2005		31/12/2004	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	28 800		29 136	
Banques centrales, CCP	51 348		42 591	
Total	80 148	0	71 727	0

8.10.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	102	
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	102	
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors IAS 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	102	
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	
. Titres cotés		
. Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	102	
. Titres cotés	102	
. Titres non cotés		
Instruments dérivés		
Juste valeur au bilan	102	

8.10.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans le paragraphe relatif à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

8.10.4. Actifs financiers disponibles à la vente

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la Juste Valeur		
- Effets publics et valeurs assimilées	0	
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 533	
. Titres cotés		
. Titres non cotés	11 533	
- Actions et autres titres à revenu variable	840 081	
. Titres cotés	3	
. Titres non cotés	840 078	
Total des titres disponibles à la vente	851 614	
Total des créances disponibles à la vente	2 807	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	854 421	

⁽¹⁾ dont 5 066 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

En K €	31.12.2005			31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 533	1 726		
Actions et autres titres à revenu variable	372 531	36 447		
Titres de participation non consolidés	467 550	209 565		
Créances disponibles à la vente	2 807			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	854 421	247 738	0	
Impôts différés	0	-13 143	0	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	854 421	234 595	0	

8.10.5. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

8.10.5.1. Prêts et créances sur établissements de crédit

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	10 036	10 305
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	10 036	10 305
Créances rattachées	77	77
Provisions		
Valeur nette	10 113	10 382
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	7 093	8 614
Comptes et avances à terme	122 083	142 837
Prêts subordonnés	95 600	95 600
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	224 776	247 051
Créances rattachées	2 578	3 397
Provisions		
Valeur nette	227 354	250 448
Valeur nette au bilan	237 467	260 830

8.10.5.2. Ventilation des prêts et créances sur la clientèle

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	31 541	24 554
Autres concours à la clientèle	5 383 936	4 788 908
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2	2
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	12 351	17 882
Comptes ordinaires débiteurs	102 280	86 756
Total	5 530 110	4 918 102
Créances rattachées	49 375	47 321
Provisions	-140 633	-115 404
Valeurs nettes au bilan	5 438 852	4 850 019
Opérations de crédit-bail		
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	5 438 852	4 850 019

8.10.6. Provisions inscrites en déduction de l'actif

En K €	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	01.01.2005	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2005
Sur créances interbancaire									0
Sur créances clientèle ⁽¹⁾ dont provisions collectives	115 408	138 346		62 537	-37 312				140 633
Sur opérations de crédit-bail									0
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance									0
Sur autres actifs				298					298
Total des provisions sur l'actif	115 408	138 346		62 835	-37 312	0	0	0	140 931

⁽¹⁾ Dont provisions collectives pour 23.601 K€ et impact actualisation des créances pour 6.155 K€.

8.10.7. Dettes sur établissements de crédit

8.10.7.1. Dettes sur établissements de crédit

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 215	16 782
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 215	16 782
Dettes rattachées	1	26
Valeur au bilan	2 216	16 808
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	69 227	197 129
Comptes et avances à terme	4 068 631	3 417 948
Total	4 137 858	3 615 077
Dettes rattachées	11 534	3 953
Valeur au bilan	4 149 392	3 619 030
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	4 151 608	3 635 838

8.10.7.2. Dettes sur la clientèle

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Comptes ordinaires créditeurs	1 464 715	1 314 472
Comptes d'épargne à régime spécial	23 560	20 996
Autres dettes envers la clientèle	32 010	20 209
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 520 285	1 355 677
Dettes rattachées	224	229
Valeur au bilan	1 520 509	1 355 906

8.10.8. Portefeuille Titres

En K €	31.12.2005						31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à LT	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation et parts dans les entreprises liées	Autres titres détenus à LT	Total
Titres cotés							105 861		12			105 873
Titres non cotés							27 228		310 495	262 940	2 505	603 168
Créances rattachées							2 740			134	59	2 933
Provisions									-1 304	-6 903	-3	-8 210
Valeurs nettes au Bilan							135 829	0	309 203	256 171	2 561	703 764

8.10.9. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	163 535	
. Titres cotés	142 307	
. Titres non cotés	21 228	
Total	163 535	
Créances rattachées		
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	163 535	

8.10.10. Dettes représentées par un titre

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	113	245
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	9 513	7 801
. Émis en France		
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	9 626	8 046
Dettes rattachées	22	7
Valeur au bilan	9 648	8 053
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	27 467	27 467
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		2
Titres et emprunts participatifs		
Total	27 467	27 469
Dettes rattachées	603	603
Valeur au bilan	28 070	28 072

8.10.11. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Impôts différés - Passif	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Actifs disponibles à la vente		
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres différences temporaires	3 274	
Autres impôts différés passif		
Total impôt différé passif	3 274	5 669

Impôts différés - Actif	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Provisions pour risques et charges non déductibles	7 233	
Charges à payer non déductibles	1 150	
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres impôts différés actif ⁽¹⁾	10 699	
Total impôt différé actif	19 082	26 470

⁽¹⁾ dont 7.988 K€ sur les provisions collectives et 2.119 K€ pour l'actualisation des crédits.

8.10.12. Comptes de régularisation actif, passif et divers

1) Comptes de régularisation actif

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Autres actifs	54 269	39 919
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	49 318	39 694
Comptes de règlements	4 951	225
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	132 571	64 530
Comptes d'encaissement et de transfert	70 277	5 320
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	28	11
Produits à recevoir	58 052	52 237
Charges constatées d'avance	4 214	6 949
Autres comptes de régularisation		13
Valeur nette au bilan	186 840	104 449

2) Comptes de régularisation passif

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Autres passifs ⁽¹⁾	26 543	25 422
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	21 531	20 574
Versement restant à effectuer sur titres	1 029	954
Autres	3 983	3 894
Comptes de régularisation	76 931	104 986
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	26 795	33 436
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	15 440	6 916
Charges à payer	34 696	64 607
Autres comptes de régularisation		27
Valeur au bilan	103 474	130 408

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en nets.

8.10.13. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

NEANT

8.10.14. Immeubles de placement

En K €	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	01.01.2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2005
Immeubles de placement								
Valeur brute	255	255						255
Amortissements et provisions	-35	-35		-137				-172
Valeur nette au bilan	220	220	0	-137	0	0	0	83

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

En K €	01.01.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Immeubles de placement							
Valeur brute	327			-72			255
Amortissements et provisions	-46			11			-35
Valeur nette au bilan	281	0	0	-61	0	0	220

8.10.15. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En K €	Solde 31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	01.01.2005	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2005
Immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	137 170	137 170		12 183	-6 787			142 566
Créances rattachées ⁽¹⁾								
Amortissements & Provisions	-89 826	-89 826		-8 418	3 743			-94 501
Valeur nette au bilan	47 344	47 344	0	3 765	-3 044	0	0	48 065
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	6 014	6 014		242	-10			6 246
Amortissements & Provisions	-5 122	-5 122		-438	10			-5 550
Valeur nette au bilan	892	892	0	-196	0	0	0	696

⁽¹⁾ Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

En K €	Solde 01.01.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2004
Immobilisations corporelles							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	13 0817		13 939	-7 586			137 170
Créances rattachées ⁽¹⁾							
Amortissements & Provisions	-84 452		-8 548	3 174			-89 826
Valeur nette au bilan	46 365	0	5 391	-4 412	0	0	47 344
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	5 486		759	-231			6 014
Amortissements & Provisions	-4 761		-399	38			-5 122
Valeur nette au bilan	725	0	360	-193	0	0	892

⁽¹⁾ Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

8.10.16. Provisions pour risques et charges

En K €	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	01.01.2005	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises et reclassements	Ecart de conversion	31.12.2005
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	12 356	12 356		3 463		-2 138		13 681
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	15	15		148				163
Risque opérationnel ⁽¹⁾	6 260	6 260		6 109				12 369
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 342	1 342		43				1 385
Litiges divers ⁽²⁾	4 876	4 876		3 089	-316	-5 765		1 884
Participations								0
Restructurations								0
Coûts de mise en œuvre des synergies								0
Autres risques et charges	10 073	708				-526		182
Provisions pour risques et charges	34 922	25 557	0	12 852	-316	-8 429	0	29 664

⁽¹⁾ Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la Caisse Régionale. Elle inclut une provision de 8.709 milliers d'euros pour contrôle CNASEA dont 6.109 milliers d'euros enregistrés en 2005.

⁽²⁾ Deux actions pour lesquelles la Caisse Régionale a connu une issue favorable représentent l'essentiel de la diminution de cette provision.

⁽³⁾ Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- Le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions d'un communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

8.10.17. Capitaux propres

8.10.17.1 Composition des capitaux propres

La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés. Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de

refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 01/01/2005	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2005
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	1 320 777			1 320 777
Dont part du Public	1 254 813			1 252 097
Dont part Crédit Agricole S.A.	59 493			59 493
Dont part Auto-détenue	6 471			9 187
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 581 647			1 581 647
Dont part du Public				
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 581 647			1 581 647
Parts sociales	3 662 135			3 662 135
Dont Caisses Locales	3 662 116			3 662 116
Dont administrateurs de la CR	18			18
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
TOTAL	6 564 559	0	0	6 564 559

La valeur nominale des titres est de 15,25 € et le montant total du capital est 110.110 milliers d'Euros.

8.10.17.2 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la

rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

DIVIDENDES

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2003	2,75	2,75	0,58
2004	2,90	2,90	0,58
Prévu 2005	3,10	3,10	0,55

8.11 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

8.11.1. Détail des charges de personnel

Avantages du personnel - détail des charges

	2005	2004
Salaires et traitements	47 336	45 978
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	8 247	5 234
Autres charges sociales	18 553	18 327
Intéressement et participation	7 130	6 693
Impôts et taxes sur rémunération	5 902	5 590
Total charges de personnel	87 168	81 822

(*) Dont indemnités liées à la retraite pour 2.813 K€

Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 43 K€

8.11.2. Effectif moyen

Effectif moyen	2005	2004
France	1 543	1 538
Etranger		
Total	1 543	1 538

8.11.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des

cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

8.11.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	2005	2004	
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12	20 300	18 352
	Coût des services rendus sur la période	805	784
	Coût financier	1 006	906
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées (obligatoire)	-756	-434
	(Gains) / pertes actuariels	1 588	692
Dette actuarielle au 31/12/n	22 943	20 300	

		2005	2004
Charge comptabilisée	Coût des services rendus sur l'exercice	805	784
	Coût financier	1 006	906
	Rendement attendu des actifs sur la période	-849	-339
	Amortissement du coût des services passés		
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels		
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	1 727	720
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat		2 689	2 071

		2005	2004
Juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	20 310	13 881
	Rendement attendu des actifs	849	339
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-139	-28
	Cotisations de l'employeur	2 709	4 291
	Cotisations de l'employé		
	Modification / Réduction / liquidation de plan		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-12	10
	Indemnités de cessation d'activité		
	Prestations versées	-756	-434
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n		22 961

		2005	2004
Variation	(Provisions) / actifs au 31/12/n-1	11	-4 470
	Cotisations de l'employeur	2 709	4 291
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	-12	10
	Paiements directs de l'employeur		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 689	-2 071
	(Provisions) / actifs au 31/12/n		19

8.11.5. Autres engagements sociaux

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou au titre de la provision médailles du travail s'élèvent à 1.385 milliers d'euros la fin de l'exercice 2005.

8.11.6. Rémunérations de dirigeants

Pour les définitions se rapportant aux catégories ci-dessus, voir le paragraphe relatif aux avantages au personnel dans le chapitre "Principes et méthodes comptables".

Les montants globaux des rémunérations allouées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration et aux membres de la Direction s'élèvent respectivement à 157 et 1.424 milliers d'euros.

8.12. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Eventualités et engagements hors bilan donnés et reçus

En K €	31.12.2005	31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4
Engagements donnés		
Engagements de financement	863 012	877 074
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 580	84 000
• Engagements en faveur de la clientèle	859 432	793 074
- Ouverture de crédits confirmés	666 089	625 672
. Ouverture de crédits documentaires	5 304	4 282
. Autres ouvertures de crédits confirmés	660 785	621 390
- Autres engagements en faveur de la clientèle	193 343	167 402
Engagements de garantie	170 876	134 079
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	47 436	28 959
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties	47 436	28 959
• Engagements d'ordre de la clientèle	123 440	105 120
- Cautions, avals et autres garanties		
- Cautions immobilières	12 746	12 746
- Garanties financières	28 066	19 607
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	82 628	72 767
Engagements reçus		
Engagements de financement	200	2 067
• Engagements reçus d'établissements de crédit	200	2 067
• Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	382 996	347 231
• Engagements reçus d'établissements de crédit	82 714	78 275
• Engagements reçus de la clientèle	300 282	268 956
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
- Autres garanties reçues	300 282	268 956

8.13. VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS
COMPTABILISÉS AU COÛT

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

En K €	31.12.2005		31.12.2004 Hors 32-39 et IFRS 4	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	237 467	237 467		
Prêts et créances sur la clientèle	5 438 852	5 566 267		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	163 535	163 535		
Immeubles de placement	83	83		
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédits	4 151 608	4 707 132		
Dettes envers la clientèle	1 520 509	1 520 509		
Dettes représentées par un titre	9 648	9 648		
Dettes subordonnées	28 070	28 070		

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

La valeur des immeubles de placement est, quant à elle, estimée "à dire d'expert".

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.14. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NEANT

8.15. PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2005

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2005 comprend la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et 59 Caisses Locales qui lui sont rattachées.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION		
	Désignation	Président
	Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou 18, rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Noël DUPUY
AMBOISE	51, Rue Nationale 37400 AMBOISE	Bernard HESNAULT
AZAY LE RIDEAU	9, Rue Carnot 37190 AZAY LE RIDEAU	J.Pierre DUVEAU
BLERE	41, Rue des Déportés 37150 BLERE	Alain GODEAU
BOURGUEIL	28, Rue Pasteur 37140 BOURGUEIL	Rémy COUTANCE
CH. LA VALLIERE	8, Av. GL Leclerc 37330 CH. LA VALLIERE	Patrice MATAYER
CHATEAURENAULT	7, Rue de la République 37110 CHATEAURENAULT	Micheline LEHOUX
NEUVY LE ROY	11, Rue du 11 Novembre 37370 NEUVY LE ROY	Maurice JANVIER
CHINON	72, Rue de l'Hôtel de Ville 37500 CHINON	Pascal FONFREDE
TOURS LA RICHE	20, Place J.Jaurès 37000 TOURS	Gérard ADRIANSSENS
LE GRAND PRESSIGNY	Rue des Tanneries 37350 LE GRAND PRESSIGNY	Guy DUPORT
SAVIGNE S/ LATHAN	22, Av. des Tourelles 37340 SAVIGNE S/ LATHAN	Hervé de BRIANCON
DESCARTES	13, Rue du Commerce 37160 DESCARTES	Christophe GUILLARD
LANGEAIS	16, Place du 14 juillet 37130 LANGEAIS	Alain MANSAULD
LIGUEIL	57, Rue Aristide Briand 37240 LIGUEIL	Pierre AVIRON
L'ILE BOUCHARD	31, Av. des Presles 37220 L'ILE BOUCHARD	Philippe ONDET
LOCHES	1, Rue de Tours 37600 LOCHES	Jean Pierre RAGUIN
MONTRESOR	6, Route de Beaumont Village 37460 MONTRESOR	Olivier FLAMAN
NEUILLE PT PIERRE	15, Rue du Commerce 37360 NEUILLE PT PIERRE	Gabriel PIEGU
PREUILLY S/ CLAISE	13, Grande rue 37290 PREUILLY S/ CLAISE	Serge GERVAIS
RICHELIEU	30, Rue Henri Proust 37120 RICHELIEU	Pierre BOUREAU
STE MAURE	4, Rue St Michel 37800 STE MAURE	André OUMOUSSA
TOURS NORD ST CYR	27, Av. Maginot 37100 TOURS	Patrice VALLEE
VOUVRAY	1 et 3, Rue de la République 37210 VOUVRAY	Gérard DESNOE
JOUE LES TOURS	17, Rue A. Briand 37300 JOUE LES TOURS	Henri VEDRENNE
VALLEE DE L'INDRE	2, Rue Nationale 37250 MONTBAZON	Jacques TARTRE
LUYNES	2, Rue de la République 37230 LUYNES	Philippe LACROIX
ST PIERRE	39, Av. de la République 37700 ST PIERRE	François SOULET
CHAMBRAY LES TOURS	Centre Ccial La Vrillonnerie 37170 CHAMBRAY	Jacques MERLE
VAL DE LOIRE	Bd Winston Churchill 37041 TOURS	Jean Claude BERTRAND
AVAILLES	Rue du 11 Novembre 86460 AVAILLES	Jacky CHARRUAULT
CHATELLERAULT	50, Bd Blossac 86100 CHATELLERAULT	Christian BARON
CHAUVIGNY	21, Place du Marché 86300 CHAUVIGNY	Claude FOUCHER
CIVRAY	7, Rue des Doves 86400 CIVRAY	Odet TRIQUET
CHARROUX	Place des Halles 86250 CHARROUX	Yves GARGOUIL
COUHE VERAC	35, Place de la Marne 86700 COUHE VERAC	Chantal BEAU
GENCAY	Rue Edmond Thiaudière 86160 GENCAY	Christian VIGNES
ISLE JOURDAIN	14, Av. Pasteur 86150 ISLE JOURDAIN	Roger DURAND
LENCLOÎTRE	9, Place du Général Pierre 86140 LENCLOÎTRE	Bernard BOYER
LOUDUN	Bd Loches et Matras 86200 LOUDUN	Michel BILOE
LES TROIS MOUTIERS	Av. d'Autmetz 86120 LES TROIS MOUTIERS	Michel CAILLETEAU
LUSIGNAN	2, Rue Carnot 86600 LUSIGNAN	Rémy VIERFOND
LUSSAC	29, Av. du Dr. Dupont 86320 LUSSAC	Philippe GERMANAUD
MIREBEAU	Place de la République 86110 MIREBEAU	Jacky BLANCHET
ST JEAN DE SAUVES	Place du Marché 86330 ST JEAN DE SAUVES	Claude SERGENT
MONTMORILLON	19, Bd Strasbourg B.P. N° 51 86501 MONTMORILLON	Hervé de MONVALLIER
MONTS S/ GUESNES	Rue du Château 86420 MONTS S/ GUESNES	Robert FRANCHINEAU
NEUVILLE	Place Joffre 86170 NEUVILLE	Fabien PLISSON
DANGE	3, Place du Champ de Foire 86220 LES ORMES	Bernard CHAUSSE
PLEUMARTIN	Av. de Hergarten 86450 PLEUMARTIN	Hubert BERNARD
ST GERVAIS	Place Centrale 86230 ST GERVAIS	Thierry LIQUOIS
ST SAVIN	Place de la Libération 86310 ST SAVIN	Bernard LE ROUGE
LA TRIMOUILLE	20, Rue Octave Bernard 86290 LA TRIMOUILLE	Marc NICOLAS
VIVONNE	15, Av. de la Plage 86370 VIVONNE	Ghislaine BOUNILLIAU
VOUILLE	14 Rue de la Barre 86190 VOUILLE	Pierre MANCEAU
ST GEORGES LES BX	Place de la Fontaine 86130 JAUNAY CLAN	Jean Pierre METAYER
SAINTE JULIEN L'ARS	31, Route de Chauvigny 86800 SAINTE JULIEN L'ARS	Daniel GUEDON
LA VILLEDIEU	Av. des Bosquets 86340 LA VILLEDIEU	Jean LAVENAC
POITIERS	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Christian MARIE
DEPARTEMENTALE	18, Rue Salvador Allende 86000 POITIERS	Alain POUBLANC

9. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états consolidés.

(Voir en fin de document).

**Informations Financières
consolidées au
31 décembre 2005
selon les normes IFRS
avec données comparatives
à normes constantes**

1. PRÉAMBULE

Le Groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer les normes IAS 32, 39 et IFRS 4 à compter du 01/01/2005. Cependant, et afin de faciliter la compréhension et l'analyse financière des données 2005, le Groupe Crédit Agricole fournit également des données comparatives 2004 en application du référentiel complet.

Les données financières ainsi présentées incluent les simulations des normes IAS 32, 39 et IFRS 4 au titre de l'exercice 2004. Par conséquent, ces données, établies à titre d'informations complémentaires, ont fait l'objet au titre de 2004 d'un processus partiel de justification sur les aspects suivants :

- la documentation des paramètres observables,
- la documentation statistique relative aux provisions collectives sur le risque de crédit,
- la justification et la démonstration de l'efficacité des dérivés de couverture qui ont fait l'objet d'une approche estimative.

Aucuns travaux n'ont été réalisés par les Commissaires aux Comptes sur les données comparatives 2004 ainsi établies.

2. COMPTE DE RÉSULTAT

	(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
R1	+ Intérêts et produits assimilés	6.2.1	289 354	277 295
R2	- Intérêts et charges assimilées	6.2.1	-164 292	-148 405
R3	+ Commissions (produits)	6.2.2	111 387	100 805
R4	- Commissions (charges)	6.2.2	-12 580	-12 258
R5	+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		157	302
R6	+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	6.2.4	23 581	26 599
R7	+ Produits des autres activités	6.2.5	19 066	18 674
R8	- Charges des autres activités	6.2.5	-1 141	-1 369
R9	PRODUIT NET BANCAIRE		265 532	261 643
R10	- Charges générales d'exploitation		-149 434	-141 978
R11	- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	6.2.7	-8 993	-8 947
R12	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		107 105	110 718
R13	- Coût du risque		-8 295	-9 926
R14	RESULTAT D'EXPLOITATION		98 810	100 792
R15	+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
R16	+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.2.9	279	-334
R16.5	- Coûts liés au rapprochement			
R17	- Variations de valeur des écarts d'acquisition			
R18	RESULTAT AVANT IMPOT		99 089	100 458
R19	- Impôts sur les bénéfices	6.2.11	-32 136	-33 018
R20	+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
R21	RESULTAT NET		66 953	67 440
R22	Intérêts minoritaires			
R23	RESULTAT NET – PART DU GROUPE		66 953	67 440
R24	Résultat par action			
R25	Résultat dilué par action			

3. BILAN ACTIF

	ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
A1	CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P		80 148	71 727
A2	ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.4.1	102	
A3	INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		20 632	33 682
A4	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4.2	854 421	755 819
A5	PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6.4.3	237 467	260 830
A6	PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	6.4.3.2	5 438 852	4 844 960
A7	ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		-20 690	-33 651
A8	ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE		163 535	125 836
A9	ACTIFS D'IMPOTS COURANTS		19 082	17 325
A10	ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES			
A11	COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.4.7	186 840	104 449
A12	ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
A13	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
A14	IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.4.10	83	220
A15	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.4.11	48 065	47 344
A16	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.4.11	696	892
A17	ECARTS D'ACQUISITION			
TOTAL DE L'ACTIF			7 029 233	6 229 433

4. BILAN PASSIF

	PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
P1	BANQUES CENTRALES, CCP			
P2	PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT			
P3	INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE			
P4	DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	6.4.5.1	4 151 608	3 635 838
P5	DETTES ENVERS LA CLIENTELE	6.4.5.2	1 520 509	1 355 906
P6	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		9 648	8 053
P7	ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX			
P8	PASSIFS D'IMPOTS COURANTS		36 586	452
P9	PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		3 274	5 669
P10	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.4.7	103 474	130 408
P11	DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
P12	PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE			
P13	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6.4.13	29 664	25 557
P14	DETTES SUBORDONNEES	6.4.6	28 070	28 072
P15	CAPITAUX PROPRES		1 146 400	1 039 476
P16	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
P17	CAPITAL ET RESERVES LIEES		355 466	352 390
P18	RESERVES CONSOLIDEES		489 386	434 821
P19	GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES	6.4.2	234 595	184 825
P20	RESULTAT DE L'EXERCICE		66 953	67 440
P21	INTERETS MINORITAIRES			2
TOTAL DU PASSIF			7 029 233	6 229 433

5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'Euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Elimination des titres auto- détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2003	143 223	205 696		375 717				62 789	787 425		787 425
Normes françaises											
Changement de méthodes comptables											
Incidence de l'adoption des normes IFRS (hors 32 & 39 et IFRS 4)				14 749							
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2004	143 223	205 696	0	390 466	0	0	0	62 789	802 174		802 174
Augmentation de capital	3 471										
Variation des titres auto-détenus											
Variation des réserves de réestimation											
Dividendes versés en 2004				-11 614							
Dividendes reçus des CR et filiales											
Résultat au 31/12/2003				62 789				68 342			
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires											
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence											
restructuration des lignes métier du Groupe											
Variation de l'écart de conversion											
Autres variations				-3 166							
Capitaux propres au 31 décembre 2004 (hors normes 32 & 39 et IFRS 4)	146 694	205 696	0	438 475	0	0	0	68 342	859 207		859 207
Changement de méthodes comptables											
Incidence de l'adoption des normes IFRS (32,39 & IFRS 4)				180 269							
Capitaux propres au 1 ^{er} janvier 2005	146 694	205 696	0	618 744	0	0	0	68 342	1 039 476		1 039 476
Augmentation de capital	3 076										
Variation des titres auto détenus											
Emission d'actions de préférence											
Dividendes versés en 2005				-12 223							
Dividendes reçus des CR et filiales											
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)											
Couverture de flux de trésorerie (IAS 39)											
Résultat au 31/12/2004				55 119				66 953			
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires											
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence											
Variation de l'écart de conversion											
Autres variations				8 015		54 326					
Capitaux propres au 31 décembre 2005	149 770	205 696	0	669 655	0	54 326	0	66 953	1 146 400		1 146 400

(1) Comprend les primes d'émission et la réserve légale de la société mère.

6. NOTES ANNEXES

6.1. IMPACTS DE LA CONVERSION AUX NORMES IAS 32, 39 ET IFRS 4

6.1.1. Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS (y compris normes IAS 32, 39 et IFRS 4)

Passage du résultat normes françaises au résultat normes IFRS au 31/12/2004 (y compris normes IAS 32, 39 et IFRS 4)

en K€	Normes Françaises 31/12/2004	Reclassements IFRS	Impacts résultats	Normes IFRS 31/12/2004 (y compris IAS 32, 39 et IFRS 4)
PRODUIT NET BANCAIRE	263 074		-1 431	261 643
Charges générales d'exploitation (-)	-135 459	-6 519		-141 978
Dot/Rep sur amortissement et provisions des Immos d'exploitation (+/-)	-8 947			-8 947
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	118 668	-6 519	-1 431	110 718
Coût du risque (-)	-9 926			-9 926
RESULTAT D'EXPLOITATION	108 742	-6 519	-1 431	100 792
Quote-part des résultats nets des entreprises mises en équivalence (+/-)				0
Gains ou pertes sur autres actifs (+/-)	-334			-334
Coûts liés au rapprochement				0
Résultat exceptionnel	-6 519	6 519		0
Variation de valeur des écarts d'acquisition				0
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux				0
RESULTAT AVANT IMPOTS	101 889	0	-1 431	100 458
Impôt sur le résultat	-33 891		873	-33 018
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	67 998	0	-558	67 440
Intérêts minoritaires (+/-)				0
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	67 998	0	-558	67 440

6.1.2. Impacts sur les capitaux propres part du Groupe au 1^{er} janvier 2005

Impacts sur les Capitaux propres part du Groupe des normes IAS 32, 39 & IFRS 4 au 01/01/05 Impacts nets d'impôts en K€

Impacts sur Capitaux Propres Non Recyclables	18 267
F.R.B.G. & Provisions pour risques et charges (IAS 39)	6 516
Réévaluation des titres : classification en trading, dépréciation durable (IAS 39)	1 858
Réévaluation des dérivés (IAS 39)	0
Couverture de juste valeur (IAS 39)	0
Impôts différés (IAS 12)	0
Actions propres et stocks options (IFRS 2 - IAS 32)	0
Autres	9 893
Impacts sur Capitaux Propres Variables	178 469
Titres disponibles à la vente (IAS 39)	178 469
Microcouverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Macrocouverture de flux de trésorerie (IAS 39)	0
Impacts sur Capitaux Propres Amortissables	0
Day one profit (IAS 39)	0
Commissions (IAS 39)	0
Provisions sur risque de crédit - Actualisation (IAS 39)	0
Autres impacts	0
Quote-part des impacts IAS/IFRS des sociétés mises en équivalence	0
Impacts IAS/IFRS des normes IAS 32, 39 & IFRS 4 au 01/01/05	196 736

6.2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.2.1. Produits et charges d'intérêts

En K €	31.12.2005	30.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Sur opérations avec les établissements de crédit	846	790
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 342	15 279
Sur opérations avec la clientèle	226 597	215 707
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	375	505
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 592	5 510
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	34 153	35 263
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés	4 449	4 241
Produits d'intérêts	289 354	277 295
Sur opérations avec les établissements de crédit	-80	-47
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-134 727	-125 090
Sur opérations avec la clientèle	-6 953	-757
Actifs financiers disponibles à la vente	-73	-135
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-477
Sur dettes représentées par un titre	-237	-204
Sur dettes subordonnées	-1 639	-1 666
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-20 583	-20 029
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-164 292	-148 405

6.2.2. Commissions nettes

En K €	31.12.2005			31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	878	162	716	270	140	130
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 396	3 869	12 527	13 378	3 883	9 495
Sur opérations avec la clientèle	31 207		31 207	30 511	33	30 478
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	432	5	427	606	5	601
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	5 768	931	4 837	2 705	938	1 767
Prestations de services bancaires et financiers dont :						
* Produits nets de gestion d'OPCVM	2 743	41	2 702	2 565	10	2 555
* Produits nets sur moyens de paiement	26 184	7 441	18 743	26 227	7 167	19 060
* Autres	27 779	131	27 648	24 543	82	24 461
Produits nets des commissions	111 387	12 580	98 807	100 805	12 258	88 547

6.2.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat	91	175
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	75	127
Inefficacité des couvertures de Juste Valeur	-9	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	157	302

6.2.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Dividendes reçus	14 594	10 730
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	8 987	15 869
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)		
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 581	26 599

6.2.5. Produits et charges des autres activités

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	17 925	17 305
Produits (charges) des autres activités	17 925	17 305

6.2.6. Charges générales d'exploitation

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Impôts et taxes	4 525	3 676
Services extérieurs	62 404	62 313
Autres frais administratifs	-4 663	
Autres charges	62 266	65 989

6.2.7. Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

En K €	2005	2004
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Dotations aux amortissements	8 993	8 947
Dotations aux provisions pour dépréciation		
Total	8 993	8 947

6.2.8. Coût du risque

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Dotations aux provisions	-54 629	-49 312
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-50 726	-45 148
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	-3 903	-4 164
Reprises de provisions	53 009	50 038
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	45 487	46 460
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	7 522	3 578
Variation des provisions	-1 620	726
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-2 746	-3 135
Décotes sur crédits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 698	2 292
Autres	-6 627	-9 809
Coût du risque	-8 295	-9 926

6.2.9. Gains ou pertes sur autres actifs

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	279	-334
Plus-values de cession	472	155
Moins-values de cession	-193	-489
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	279	-334

6.2.10. Impôts

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Charge d'impôt courant	36 687	
Charge d'impôt différé	-68 823	
Charge d'impôt de la période	-32 136	

6.3. INFORMATIONS SECTORIELLES

6.3.1. Définition des métiers

Du fait de l'organisation interne du Groupe Crédit Agricole, et compte tenu des éléments réglementaires rappelés ci-dessus, les activités de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou sont rattachées à un seul secteur.

6.3.2. Résultats par pôles d'activité

Compte tenu de la définition des secteurs d'activité retenus, la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou présente son activité dans le secteur "Banque de proximité en France".

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2005

(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	125.062	98.807		17.925	241.794
2 Gestion pour compte propre et divers			23.738		23.738
TOTAUX	125.062	98.807	23.738	17.925	265.532

PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2004

(en milliers d'euros)

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEURS D'ACTIVITE	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 Banque de Proximité 1.1 En France	128.890	88.547		17.305	234.742
2 Gestion pour compte propre et divers			26.901		26.901
TOTAUX	128.890	88.547	26.901	17.305	261.643

6.4. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

6.4.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	102	0
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	102	0
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	102	
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	
. Titres cotés		
. Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	102	
. Titres cotés	102	
. Titres non cotés		
Instruments dérivés		
Juste valeur au bilan	102	0

6.4.2. Actifs financiers disponibles à la vente

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Titres évalués à la Juste Valeur		
- Effets publics et valeurs assimilées	0	
- Obligations et autres titres à revenu fixe	11 533	
. Titres cotés		
. Titres non cotés	11 533	
- Actions et autres titres à revenu variable	840 081	
. Titres cotés	3	
. Titres non cotés	840 078	
Total des titres disponibles à la vente	851 614	0
Total des créances disponibles à la vente	2 807	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	854 421	0

⁽¹⁾ dont 5 066 K€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente

En K €	31.12.2005			31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	11 533	1 726				
Actions et autres titres à revenu variable	372 531	36 447				
Titres de participation non consolidés	467 550	209 565				
Créances disponibles à la vente	2 807					
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	854 421	247 738	0	0	0	0
Impôts différés	0	-13 143	0	0	0	0
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)	854 421	234 595	0	0	0	0

6.4.3. Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

6.4.3.1. Prêts et créances sur établissements de crédit

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	10 036	10 305
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	10 036	10 305
Créances rattachées	77	77
Provisions		
Valeur nette	10 113	10 382
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	7 093	8 614
Comptes et avances à terme	122 083	142 837
Prêts subordonnés	95 600	95 600
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	224 776	247 051
Créances rattachées	2 578	3 397
Provisions		
Valeur nette	227 354	250 448
Valeur nette au bilan	237 467	260 830

6.4.3.2. Prêts et créances sur la clientèle

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	31 541	24 554
Autres concours à la clientèle	5 383 936	4 801 731
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	2	2
Titres non cotés sur un marché actif		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	12 351	
Comptes ordinaires débiteurs	102 280	86 756
Total	5 530 110	4 913 043
Créances rattachées	49 375	47 321
Provisions	-140 633	-115 404
Valeurs nettes au bilan	5 438 852	4 844 960
Opérations de crédit-bail		
Crédit-bail immobilier		
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Provisions		
Valeurs nettes au bilan	0	0
Total	5 438 852	4 844 960

6.4.4. Provisions inscrites en déduction de l'actif

En K €	31.12.2004 Y compris 32-39 et IFRS 4	Variation de périètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2005
Sur créances interbancaires								0
Sur créances clientèle dont provisions collectives	115 408		62 537	-37 312				140 633
Sur opérations de crédit-bail								0
Sur titres détenus jusqu'à l'échéance								0
Sur autres actifs			298					298
Total des provisions sur l'actif	115 408	0	62 835	-37 312	0	0	0	140 931

6.4.5. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

6.4.5.1. Dettes sur établissements de crédit

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 215	16 782
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 215	16 782
Dettes rattachées	1	26
Valeur au bilan	2 216	16 808
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	69 227	197 129
Comptes et avances à terme	4 068 631	3 417 948
Total	4 137 858	3 615 077
Dettes rattachées	11 534	3 953
Valeur au bilan	4 149 392	3 619 030
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	4 151 608	3 635 838

6.4.5.2. Dettes sur la clientèle

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Comptes ordinaires créditeurs	1 464 715	1 314 472
Comptes d'épargne à régime spécial	23 560	20 996
Autres dettes envers la clientèle	32 010	20 209
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétroces- sionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	1 520 285	1 355 677
Dettes rattachées	224	229
Valeur au bilan	1 520 509	1 355 906

6.4.6. Dettes représentées par un titre

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	113	245
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	9 513	7 801
. Émis en France		
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	9 626	8 046
Dettes rattachées	22	7
Valeur au bilan	9 648	8 053
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	27 467	27 467
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		2
Titres et emprunts participatifs		
Total	27 467	27 469
Dettes rattachées	603	603
Valeur au bilan	28 070	28 072

6.4.7. Comptes de régularisation actif, passif et divers

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Autres actifs	54 269	39 919
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres CODEVI		
Débiteurs divers	49 318	39 694
Comptes de règlements	4 951	225
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	132 571	64 530
Comptes d'encaissement et de transfert	70 277	5 320
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	28	11
Produits à recevoir	58 052	52 237
Charges constatées d'avance	4 214	6 949
Autres comptes de régularisation		13
Valeur nette au bilan	186 840	104 449

En K €	31.12.2005	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4
Autres passifs ⁽¹⁾	26 543	25 422
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	21 531	20 574
Versement restant à effectuer sur titres	1 029	954
Autres	3 983	3 894
Comptes de régularisation	76 931	104 986
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	26 795	33 436
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	15 440	6 916
Charges à payer	34 696	64 607
Autres comptes de régularisation		27
Valeur au bilan	103 474	130 408

⁽¹⁾ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

⁽²⁾ Les montants sont indiqués en nets.

6.4.8. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

NEANT

6.4.9. Participations dans les entreprises mises en équivalence

NEANT

6.4.10. Immeubles de placement

En K €	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2005
Immeubles de placement							
Valeur brute	255						255
Amortissements et provisions	-35		-137				-172
Valeur nette au bilan	220	0	-137	0	0	0	83

6.4.11. Immobilisations corporelles et incorporelles

En K €	Solde 31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2005
Immobilisations corporelles							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	137 170		12 183	-6 787			142 566
Créances rattachées ⁽¹⁾							
Amortissements & Provisions	-89 826		-8 418	3 743			-94 501
Valeur nette au bilan	47 344	0	3 765	-3 044	0	0	48 065
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	6 014		242	-10			6 246
Amortissements & Provisions	-5 122		-438	10			-5 550
Valeur nette au bilan	892	0	-196	0	0	0	696

⁽¹⁾ Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.4.12. Ecart d'acquisition

NEANT

6.4.13. Provisions pour risques et charges

En K €	31.12.2004 y compris 32-39 et IFRS 4	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	31.12.2005
Risques sur les produits épargne logement	12 356		3 463		-2 138		13 681
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	15		148				163
Risque opérationnel	6 260		6 109				12 369
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 342		43				1 385
Litiges divers	4 876		3 089	-316	-5 765		1 884
Participations							0
Restructurations							0
Coûts de mise en œuvre des synergies							0
Autres risques et charges	708				-526		182
Provisions pour risques et charges	25 557	0	12 852	-316	-8 429	0	29 664

Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 2 B de l'annexe concernant :

- le changement de méthode lié à l'application de l'article 13 du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière concernant l'actualisation des flux futurs de recouvrement relatifs au provisionnement des encours douteux et douteux compromis,
- le changement de méthode lié à l'application, par anticipation, de l'article 6 du règlement n° 2005-03 à compter du 1^{er} janvier 2005, concernant le calcul des décotes sur prêts restructurés,

- le changement de méthode lié à l'application, à partir du 1^{er} janvier 2005, du règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- le changement de méthode lié à l'application, par anticipation, du règlement n° 2005-01 à partir du 1^{er} janvier 2005, relatif à la comptabilisation des opérations sur titres,
- les principes retenus par votre établissement dans une optique de convergence avec le référentiel IFRS pour la comptabilisation des provisions collectives pour risques de crédit et des provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthodes comptables

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2.B. de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et de leur présentation.

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 2.1 de l'annexe, la caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles ou collectives.

La caisse régionale constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement. Nous avons revu le processus mis en œuvre pour déterminer le montant de cette provision qui, comme indiqué en annexe, a été établie selon une méthodologie commune au Groupe Crédit Agricole en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Angers et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Philippe Fourquet

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Angers et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Philippe Fourquet

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

Suite à la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Caisse Régionale relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la caisse régionale prévues par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

Angers et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Philippe Fourquet

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la caisse régionale qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes

Comme indiqué dans le paragraphe 8.1.5.6 de l'annexe, la Caisse Régionale comptabilise ses instruments dérivés selon la comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39. Nous nous sommes assurés que les critères de classification et de documentation propres à cette norme étaient remplis.

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 8.1.5.2 de l'annexe, la caisse régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles ou collectives.

La caisse régionale constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre du contrat épargne logement. Nous avons revu le processus mis en œuvre pour déterminer le montant de cette provision qui, comme indiqué en annexe, a été établie selon une méthodologie commune au Groupe Crédit Agricole en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations qui ont été faites par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Angers et Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet BECOUZE et ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit



Rémy Picard



Philippe Fourquet

Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2006

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du CGI. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2005 établis conformément aux dispositions de l'article 357-1 et suivants du Code de Commerce, tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, les sociétaires prennent acte qu'aucune convention visée par l'article L225-38 du Code de Commerce n'existe.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, à faire acheter par la Caisse Régionale ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement dans la limite de 4 % du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, soit 52 831 CCI, en vue d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix maximum d'achat des CCI est de 150 € par titre (hors frais).

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement sera de 7 924 650 €.

La présente autorisation, qui annule et remplace la précédente, est accordée pour une durée qui ne pourra excéder 18 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 24 septembre 2007.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil, décide de renouveler les mandats des six administrateurs dont les noms suivent et dont les mandats sont arrivés à échéance :

- Monsieur Pierre BOUREAU
- Monsieur Bernard CHAUSSE
- Monsieur Noël DUPUY
- Monsieur Olivier FLAMAN
- Monsieur Hervé de MONVALLIER
- Monsieur Odet TRIQUET

Les mandats sont renouvelés pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, fixe à :

- 3,60 % le taux d'intérêts aux Parts Sociales pour l'exercice 2005.
- 3,10 euros nets par titre, le dividende versé en numéraire aux Certificats Coopératifs d'Investissement.
- 3,10 euros nets par titre, le dividende versé en numéraire aux Certificats Coopératifs d'Associés.

Le paiement des intérêts aux Parts Sociales et celui du dividende des Certificats Coopératifs d'Investissements et d'Associés interviendront le 29 mai 2006.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que, dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 2002-03 du Conseil national de la Comptabilité, la Caisse Régionale calcule à compter du 1^{er} janvier 2005 ses provisions sur créances douteuses sur la base des flux futurs de recouvrement actualisés. Conformément aux principes comptables en vigueur, cet impact est enregistré en Report à Nouveau, soit un montant de 6 355 372 €.

L'Assemblée Générale prend acte de cette information et de son incidence sur la résolution suivante relative à l'affectation des résultats.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Conseil, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

REPARTITION DU RESULTAT

Résultat Bilan	67 826 759,50 €
Report à nouveau	-6 355 372,00 €
Résultat à affecter	61 471 387,50 €
Intérêts aux parts sociales à 3,60 %	2 010 501,68 €
Dividendes aux Certificats Coopératifs d'Investissement	4 094 408,70 €
Dividendes aux Certificats Coopératifs d'Associés	4 903 105,70 €
Reste à répartir	50 463 371,42 €
Affectation des 3/4 à la réserve légale	37 847 528,57 €
Solde à disposition de l'Assemblée Générale	12 615 842,85 €
Affectation proposée par le Conseil d'Administration :	
Affectation à la réserve facultative	12 615 842,85 €

Les montants des intérêts aux Parts Sociales et des dividendes aux Certificats Coopératifs d'Investissement et d'Associés versés au titre des trois exercices précédents, sont les suivants :

Intérêts aux Parts Sociales

Exercices	Total net versé	Taux d'intérêt net
2002	2 122 196,22 €	3,80 %
2003	2 122 196,22 €	3,80 %
2004	2 122 196,22 €	3,80 %

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
2002	3 301 942,50 €	2,50 €
2003	3 632 136,75 €	2,75 €
2004	3 830 253,30 €	2,90 €

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCA
2002	3 954 117,50 €	2,50 €
2003	4 349 529,25 €	2,75 €
2004	4 586 776,30 €	2,90 €

Les versements sont éligibles au crédit d'impôt sous réserve que le statut fiscal du bénéficiaire puisse y prétendre.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à l'article L512-36 du code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale Ordinaire valide le montant total brut de 156 636 € relatif aux indemnités pour temps passé versées aux administrateurs en 2005. Cette somme correspond aux recommandations de la Fédération Nationale de Crédit Agricole pour l'ensemble des Caisses Régionales.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, confère tous pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour procéder à toutes les formalités requises en application des résolutions qui précèdent.



18, rue Salvador Allende - Boîte Postale 307
86008 Poitiers Cedex
Téléphone : 05 49 42 33 33
Télécopie : 05 49 42 35 22
Siège Social et Services Administratifs
Telex 790595 F

Boulevard Winston Churchill
37041 Tours Cedex
Téléphone : 02 47 39 81 00
Télécopie : 02 47 39 83 00
Direction Générale et Services Administratifs
Telex 750811 F

399 780 097 RCS Poitiers